



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Valorisation du patrimoine des peuples autochtones du Congo : proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales de l'ethnie aka

Mémoire présenté par

Rosthand Merrill Mouanda

Pour l'obtention du Master en développement de l'Université Senghor

Département culture

Spécialité : Gestion du patrimoine culturel

Sous la direction de

Jean-François Faü

Directeur du Département culture-Université Senghor (Egypte)

Le 16 avril 2015

Devant le jury composé de :

Dr.Hdr Jean-François Faü

Directeur du Département culture
Université Senghor (Egypte)

Président

Mr Bernard Schoefer

Ancien chef de Service de Coopération
à Radio France Internationale

Examineur

Mr Gérald Grunberg

Ex- délégué aux Affaires Internationales
Bibliothèque Nationale de France

Examineur

Université Senghor-Opérateur direct de la Francophonie
01 Place Ahmed Orabi-El Mancheya-BP21111-415 Alexandrie-Egypte
www.usenghor-francophonie.or

Remerciements

Nous exprimons ici notre gratitude à tous ceux dont le concours a permis l'élaboration et la réalisation du présent travail.

Nous remercions Madame Gihane Zaki, Monsieur Abdoulaye Camara et Monsieur Laurier Turgeon tous professeurs associés à l'Université Senghor d'Alexandrie, pour leur contribution à l'élaboration du plan de rédaction de ce mémoire, et Monsieur Jean François Fau, directeur du département culture qui dont la rigueur dans le travail et les conseils ont été largement bénéfiques pour réaliser ce travail. Nous remercions également l'Université Senghor pour cette formation de qualité.

Nous disons merci à Monsieur Ulrich Kevin Kianguebeni qui, lui aussi, nous a pris la main malgré ses multiples occupations dans le cadre de l'amélioration de ce mémoire, et c'est grâce à lui que nous avons connu le concours d'entrée à l'université Senghor d'Alexandrie. Nous remercions aussi Monsieur Samuel Kidiba, ancien directeur général du patrimoine et des archives, actuel Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain au Bénin, pour nous avoir accueilli et encadré lors de notre stage de mise en situation professionnelle à la Direction générale du patrimoine et des archives à Brazzaville en République du Congo. Nous remercions toute l'équipe de la direction générale du patrimoine et des archives du Congo pour avoir mis à notre disposition des documents indispensables à la rédaction de ce mémoire.

Nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui nous ont soutenu matériellement et moralement. Nous pouvons citer parmi eux : Brice Oudé Bassounga, Fany Flore Bassounga, Abel Rozan Bassounga, et Paul Massembo. Mes remerciements à l'endroit de monsieur Ahmed Yassaki qui nous a aidé lors de nos recherches à la bibliothèque de l'Université Senghor. Nous remercions aussi la petite famille congolaise de l'Université Senghor, ainsi que tous nos collègues du département culture et surtout ceux de la spécialité Gestion du patrimoine culturel pour leur esprit de solidarité intellectuelle.

Que soient remerciés ici, tous nos informateurs sur la tradition orale de l'ethnie aka sans le concours desquels, ce travail n'aurait abouti. Parmi nos informateurs : Monsieur Sorel Eta, ethnologue spécialiste de l'ethnie aka du Nord Congo, Monsieur Yvon Norbert Gambeg, Monsieur Zéphirin Dibangou professeurs d'ethnologie et d'histoire à l'université Marien Ngouabi de Brazzaville, Jean Omer Ntadi et tous les autres informateurs qui, pendant que nous collections les informations sur les peuples autochtones du Congo, ont suspendu leurs activités professionnelles pour s'entretenir avec nous durant notre stage.

Rosthand Merrill Mouanda.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire :

A ma mère Fany Flore Bassounga pour ses conseils et ses encouragements durant ces deux années de formation ;

A mon père Jean pierre Mouanda qui m'a toujours rappelé l'importance des études ;

A toute la famille Bassounga, Mouanda et Pambou ;

A mon cher oncle Brice Oudé Bassounga.

Résumé

La République du Congo, comme la plupart des pays d'Afrique Centrale possède, par sa diversité culturelle, deux ethnies distinctes : les Bantu majoritaires et les autochtones minoritaires anciennement appelés «*pygmées*». Sur une population estimée à 4.105.600 habitants, les autochtones représentent un effectif de 43.500 individus soit 2% de la population nationale. Les peuples autochtones du Congo, sont traditionnellement nomades et chasseurs cueilleurs. Ils sont divisés en deux groupes distincts : il y'a les Babinga dans la grande forêt équatoriale du Nord Congo, et les Babongo occupants les massifs du Chaillu au Sud du Congo. En effet, l'ethnie aka que nous présentons dans cette étude, fait partie de la grande famille des Babinga (Nom générique de tous les peuples autochtones du Nord Congo). Ils sont considérés par la plupart des traditions orales Bantu (récit de vie, mythe fondateur, et contes), comme étant les premiers occupants du département de la Likouala bien avant les migrations proto bantu du XVe siècle. Ce peuple mythique et historique, a hérité de ses ancêtres une tradition culturelle orale riche et diversifiée, caractérisée par les danses et musiques traditionnelles, les rites de passage, les interdits alimentaires et sexuels, les savoirs et les proverbes qu'ils se transmettent de génération en génération. Mais, de nos jours les risques de voir disparaître cette tradition existe car elle est confrontée aux menaces liées à la déforestation, à l'exode rural, aux violations des droits culturels, et à la disparition des détenteurs du savoir traditionnel de la société aka. Cependant, la culture de l'ethnie aka, est peu connue et il existe aucune structure fiable dans la localité d'Impfondo, département de la Likouala dans l'extrême Nord du Congo, pour sauvegarder et valoriser leur patrimoine culturel. Ce travail, propose donc un projet de mise en place d'un centre d'interprétation dans la ville d'Impfondo afin d'identifier, d'inventorier, de valoriser, et de promouvoir ces traditions culturelles. D'une part nous souhaitons faire de ce centre un lieu de référence et de cohésion sociale entre les Aka, et les Bantu, mais aussi un moyen de développer le tourisme culturel de cette localité. D'autre part, à travers cette recherche nous voulons faire comprendre aux Bantus et aux autorités politiques du Congo que ces populations discriminées dans la plupart des régions du Congo, sont encore dépositaires du savoir ancestral et des arcanes de la forêt. Donc, elles sont capables d'apporter un plus dans le développement économique et culturel du Congo si seulement les décideurs politiques, parviennent à mettre en place une politique culturelle fiable pour la protection de leur patrimoine culturel immatériel.

Mots-clés : Valorisation, Patrimoine, peuples autochtones, centre d'interprétation, traditions culturelles orales département de la Likouala, ethnie aka.

Abstract

The Republic of Congo, like most Central Africa countries has two different ethnic groups by its cultural diversity : the Bantu are majority and the minority are indigenous. For population estimated by 4,105,600 inhabitants, indigenous represent 43,500 people or 2% of the national population. Congo Indigenous people, formerly known as "Pygmies" are traditionally nomadic hunters and fruit pickers. They are two distinct groups: the Babinga living the great equatorial forest in northern Congo, and Babongo found in Chaillu mountain in southern Congo. Indeed, the aka ethnic group we present in this study is a part of the great family of Babinga (generic name of all indigenous people of the North Congo). They are considered by most Bantu oral traditions (life story, founder and tales myth), as the first occupants of the Likouala department long time before the Bantu migrations proto by fifteenth century. These mythical and historical people, inherited from their ancestors a rich and diverse oral cultural tradition characterized by music and traditional dances, rites of passage, food and sexual prohibitions, knowledge and proverbs they transmit from generation to generation. But nowadays there is a risk that this tradition may disappear because of deforestation issues, the rural exodus, cultural rights violations, and the disappearance of traditional knowledge holders of the aka society. However, the culture of the aka ethnic society, is less known and there is no proper structure in the Impfondo town to save and promote his cultural heritage. This work proposes then to implement a project such as an interpretation center in the Impfondo city in order to identify, inventory, enhance, and promote these cultural traditions. On one hand, we want to make this center a place of reference and social cohesion between the Aka and Bantu societies, but also a way to set cultural tourism in this locality. On the other hand, we want through this research, to show to Bantu and Congo political authorities that these discriminated people in most parts of Congo, still hold traditional knowledge and mysteries of the forest. So they could be able to provide more contribution on the economic and cultural development of Congo if policymakers could establish a reliable cultural policy to protect their intangible cultural heritage.

Key-words: valorization, heritage, indigenous people, interpretation center, oral cultural traditions, Likouala Department, aka ethnic group.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- **AFD** : Agence Française de Développement
- **BAD** : Banque Africaine de Développement
- **CAPHA** : Commission Africaine des Peuples Autochtones d’Afrique
- **CELTHO** : Centre d’Etude Linguistique pour la Tradition Orale
- **CICIBA** : Centre International des Civilisations Bantu
- **DMMSH** : Direction des Musées, des Monuments et des sites Historiques
- **FESPAM** : Festival Panafricain de Musique
- **FIPAC** : Forum International des Peuples Autochtones du Congo
- **FLSH** : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Université Marien NGouabi de Brazzaville)
- **ICRA** : Commission Internationale pour les Droits des Peuples Autochtones
- **JAPAC** : Jésus Christ aux Peuples Autochtones d’Afrique Centrale
- **OCDH** : Observatoire Congolais des Droits de l’Homme
- **OIT** : Organisation Mondiale du Travail
- **OMT** : Organisation Mondiale du Tourisme
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PRECED** : Promotion et Revalorisation des Cultures en Voie de Disparition
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **RENAPAC** : Réseau National des Populations Autochtones du Congo
- **UA** : Union Africaine
- **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l’Education la Science et la Culture
- **UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la Population
- **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l’Enfance

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicaces.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Problématique Générale de l'Etude.....	5
1.1 Justification du choix du sujet.....	5
1.1.1 Objectif général de l'étude.....	7
1.1.2 Objectifs spécifiques.....	7
1.1.3 Résultats attendus.....	7
1.1.4 Hypothèses de recherche.....	8
1.2 Synthèse des données de terrain.....	8
1.2.1 Le peuple autochtone aka du Nord Congo : Origines et Histoire.....	8
1.2.2 Localisation du peuple aka.....	8
1.3 Etat des lieux du patrimoine immatériel de l'ethnie aka.....	12
1.3.1 Les traditions orales du peuple aka.....	12
1.3.2 Les croyances et rites du peuple aka.....	13
1.3.3 Les traditions us et coutumes.....	15
1.3.4 Le nomadisme.....	15
1.3.5 Les interdits alimentaires.....	16
1.3.6 Les interdits sexuels.....	16
1.3.7 Les tabous.....	16
1.3.8 La littérature du peuple aka.....	17
1.3.9 Les arts et les savoirs faire aka.....	18
1.3.10 La musique du peuple aka.....	19
1.3.11 La danse de l'ethnie aka.....	21
Chapitre 2 : Approche Conceptuelle et Théorique.....	24
2.1 Définitions et Explications des notions.....	24
2.2 La valorisation du patrimoine culturel.....	24
2.3 Etat des publications sur la notion de peuples autochtones.....	27

2.4 La notion du centre d'interprétation.....	30
2.5 Les traditions culturelles orales et folkloriques.....	32
2.6 La notion de l'éthnie.....	34
Chapitre 3 : Approche Méthodologique.....	35
3.1 Méthode de recherche.....	35
3.2 Les sources écrites.....	35
3.3 Les sources orales ou entretiens réalisés.....	36
3.4 L'analyse des informations récoltées.....	36
3.5 Le stage de mise en situation professionnelle.....	37
3.6 Présentation de la structure du stage.....	37
3.7 Apport du stage dans le présent travail.....	38
3.8 Autres acquis socio professionnels.....	39
3.9 Difficultés rencontrées.....	40
Chapitre 4 : Proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales du peuple aka.....	41
4.1 Présentation de la zone d'implantation du projet.....	41
4.1.1 Situation géographique et démographique du département de la Likouala.....	41
4.1.2 Contexte et justification du projet.....	42
4.1.3 Objectif général du projet.....	43
4.1.4 Objectifs spécifiques.....	43
4.1.5 Résultats attendus.....	44
4.2 Gestion et mise en œuvre du projet.....	44
4.2.1 Durée du projet.....	48
4.2.3 Cadre légal du projet.....	48
4.2.4 Moyens humains et matériels du projet.....	49
4.2.5 Description des activités du Centre.....	50
4.2.6 Publics cibles et bénéficiaires.....	53
4.3 Les retombés du projet.....	53
4.3.1 Sur le plan socio-économique.....	53
4.3.2 Sur le plan culturel.....	54
4.3.3 Sur le plan environnemental.....	54
4.4 Les partenaires du projet.....	55
4.4.1 L'Etat Congolais.....	55

4.4.2 Les collectivités territoriales	55
4.4.3 Les institutions nationales et internationales	55
4.4.4 Les partenaires medias	55
4.4.6 Budget prévisionnel du projet.....	58
4.4.7 Suivi et évaluation du projet.....	60
Conclusion	61
Références bibliographiques.....	I
<i>Liste des figures</i>	V
<i>Liste des Tableaux</i>	V
Annexes	VI

Introduction

Connue sous l'appellation de Congo Brazzaville, la République du Congo est un Etat de l'Afrique Centrale. Elle couvre une superficie de 342000 km², pour une population d'environ 4.105.600 habitants¹. Le Congo est limité par la République Centrafricaine et le Cameroun au Nord, la République Démocratique du Congo à l'Est, l'Angola et l'enclave du Cabinda au Sud, l'Océan Atlantique et le Gabon à l'Ouest. La population congolaise a un fonds culturel séculaire détenu par des populations autochtones², auparavant dénommées «*pygmées*»³. Peuples nomades de chasseurs, de cueilleurs occupants la grande forêt équatoriale du Nord Congo et les massifs du Chaillu au Sud du pays. Ces peuples sont reconnus par la plupart des traditions orales Bantu, comme les premiers habitants de tous les départements du pays bien avant les vagues migratoires des peuples de langue Bantoue du XVI^e et XIX^e siècle⁴.

Les peuples autochtones du Congo sont divisés en deux groupes distincts : les «*Babinga*»⁵ localisés dans la Likouala, la Sangha, les Plateaux ainsi que dans les deux Cuvettes, et les «*Babongo*»⁶ occupants le département du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou, de la Bouenza et du Pool, où ils cohabitent avec les Bantu, population d'agriculteurs et de forgerons. Ces Bantou sont originaires de la région comprise entre le Sud de Bénoué au Nigeria et le Cameroun occidental, celui des Grassfields. Ces populations bantu, auraient migré par étape vers d'autres pays de l'Afrique Centrale en passant par la République Centrafricaine jusqu'au Bassin congolais bien après la désertification du Sahara⁷. Cependant, l'ethnie aka qui fait l'objet de notre étude fait partie de la grande famille des Babinga, nom générique des peuples autochtones du Nord Congo. Ils sont probablement la plus ancienne couche ethnique du département de la Likouala. Ils forment un groupe d'individus ayant une spécificité culturelle traditionnelle et des valeurs collectives différentes des autres entités ethniques. Ils présentent la particularité de s'identifier harmonieusement à la forêt qui est leur refuge et leur habitat naturel. Il sied pour nous de rappeler que dans le présent travail, nous utilisons le concept de «*peuples autochtones* », en lieu et place de celui de «*pygmées* », qui est frappé d'interdiction d'utilisation depuis

¹http://www.congo-site.com/La-population-congolaise-estimee-a-4-105-600-habitants-en-2010_a8445.html, consulté le 15 décembre 2014

² Kianguebeni UK, *Droit du patrimoine culturel congolais*, Paris, l'Harmattan, 2012, P.15.

³ Expression utilisée par Homère pour désigner les hommes de petite taille vivant dans les forêts du bassin du Congo.

⁴ <http://historiensducongo.unblog.fr/migrations/>; consulté le 19 décembre 2014.

⁵Babinga c'est le nom générique des peuples autochtones du Nord Congo.

⁶Babongo c'est le nom générique des peuples autochtones du Sud du Congo.

⁷Obenga TH, *Les peuples bantu, migration, expansion et identité culturelle*, Tom II, Paris, Ciciba et l'Harmattan ;1985 P.318.

l'entrée en vigueur de la loi N° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones du Congo⁸. Mais, il pourra être employé en cas de nécessité et de didactique étant donné que notre bibliographie y fait référence. Le terme autochtone est choisi dans le but de s'aligner aux standards internationaux et au langage utilisé au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Union Africaine (UA). D'ailleurs, le législateur congolais, se conformant aux standards internationaux et à la volonté des représentants des communautés autochtones a retenu la dénomination « autochtone » dans la loi N° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo. Cette décision du législateur congolais est une étape importante et une démarche positive, puisqu'elle reconnaît l'importance de l'histoire des peuples autochtones en général et de la gravité des problèmes sociaux-culturels auxquels ils font face. Elle vient également soutenir leur droit à gérer leur propre mode de vie et reconnaître les droits territoriaux de leurs ancêtres sans lesquels leurs traditions, us et coutumes ne peuvent se développer⁹. Cela prouve une réelle volonté de la République du Congo de s'impliquer dans la valorisation du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones habitants sur l'ensemble du territoire national. Car il convient de rappeler que le « patrimoine culturel ne se limite pas seulement aux monuments, aux collections d'objets, aux sites historiques et naturels, il comprend également les traditions et expressions vivantes héritées des ancêtres et transmises aux descendants. Les composantes de cette tradition orale sont entre autre : les arts du spectacle, les rites de passage et d'initiations, les interdits, les pratiques concernant la nature, l'environnement et l'univers, les connaissances et savoir-faire nécessaires liés à l'artisanat traditionnel»¹⁰. Toutes ces richesses culturelles sont aussi observées chez le peuple aka habitant le Nord Congo. Notre travail est une contribution à la valorisation du patrimoine culturel immatériel à travers la création d'un centre d'interprétation pour la promotion du patrimoine immatériel aka. Il s'inscrit dans l'esprit de la loi N°23-2010 du 30 décembre 2010 qui autorise la ratification de la convention du patrimoine culturel immatériel au Congo. Dans ce sens elle met aussi en exergue la problématique de la valorisation du patrimoine culturel immatériel du département de la Likouala. Le projet de création d'un centre d'interprétation dédié à la culture du peuple aka a pour objectif d'être un facteur de développement et de promotion des traditions orales de cette population. Il vise à révéler la richesse culturelle dont regorge le

⁸L'article premier de la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones du Congo stipule que l'utilisation du terme « pygmée » est interdite. Elle est assimilée à l'infraction d'injure telle que prévu et sanctionné par le code pénal.

⁹ Entretien personnel avec l'ethnologue Eta Sorel, Brazzaville mai 2014, 16H à 17H30. La liste des personnes rencontrées, est consultable en annexe 2 de ce travail.

¹⁰Propos de Monsieur Adhouramane Diallo, Ancien représentant du bureau Unesco de Brazzaville lors du Forum sous régional des jeunes pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, tenue à Brazzaville du 19 au 23 Novembre 2012 . Source : <http://www.journaldebrazza.com> consulté le 12 novembre 2014

département de la Likouala bien que menacée de disparition par l'uniformisation culturelle, la globalisation, le tourisme culturel, l'exode rural¹¹ etc. Il est certes vrai que la mise en place des systèmes de valorisation du patrimoine culturel remonte à la période coloniale, mais il faut noter que la gestion du patrimoine culturel immatériel est une tradition vieille depuis les premiers âges de l'existence de nos ancêtres chez les peuples de la République du Congo : les autochtones et les Bantu. Dans cette optique, il apparaît nécessaire d'assurer la valorisation du patrimoine culturel immatériel car il est appréhendé comme un facteur de cohésion sociale, d'union, d'entente mutuelle, un symbole identitaire d'une nation¹². La valorisation des cultures aka est d'une importance capitale et nécessite une intervention urgente. Cette action permettra de faire revivre la tradition orale de ce peuple. Nous pourrions éventuellement relire l'histoire de la République du Congo et même du continent africain à travers la mise en œuvre des actions allant dans le sens de la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel du peuple aka, caractérisé par les rites, les danses, les chants polyphoniques, le savoir-faire dans le domaine de la médecine traditionnelle, les techniques de chasse et de cueillette méritent d'être valorisées.

Cette recherche vise également à assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Enfin, la création d'un centre d'interprétation pour la valorisation des traditions orales du peuple aka va impérativement nécessiter une protection durable dans sa mise en exploitation, ce qui sans doute contribuera au développement local du pays aka.

Cependant, pour traiter notre sujet, il nous faut répondre aux questions suivantes :

- Que sait-on du patrimoine immatériel du peuple aka ?
- Comment valoriser les traditions orales du peuple autochtone aka ?

Ce travail consacré à la valorisation des traditions orales de l'ethnie aka, localisée au Nord du Congo Brazzaville est structuré comme suite : en première partie nous avons posé la problématique de la recherche qui fait un état des lieux du patrimoine immatériel du peuple aka. La deuxième partie portera sur la revue de la littérature ou le cadre théorique autour du sujet. Quant à la troisième partie, elle mettra un accent sur la méthodologie de recherche afin d'aboutir aux résultats finaux. Enfin en quatrième partie, nous proposons un projet professionnel intitulé : Création d'un centre d'interprétation pour la valorisation des traditions orales aka. Et, nous terminerons notre travail par une conclusion.

¹¹Selon Eta Sorel, entretien personnel, Brazzaville, mai 2014.

¹²Tiré du Mémoire d'Ulrich Kevin kianguébéni, contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficace de l'environnement au Congo : cas de l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et du domaine royal de Mbé, université Senghor, Mars 2011 ; P.9.

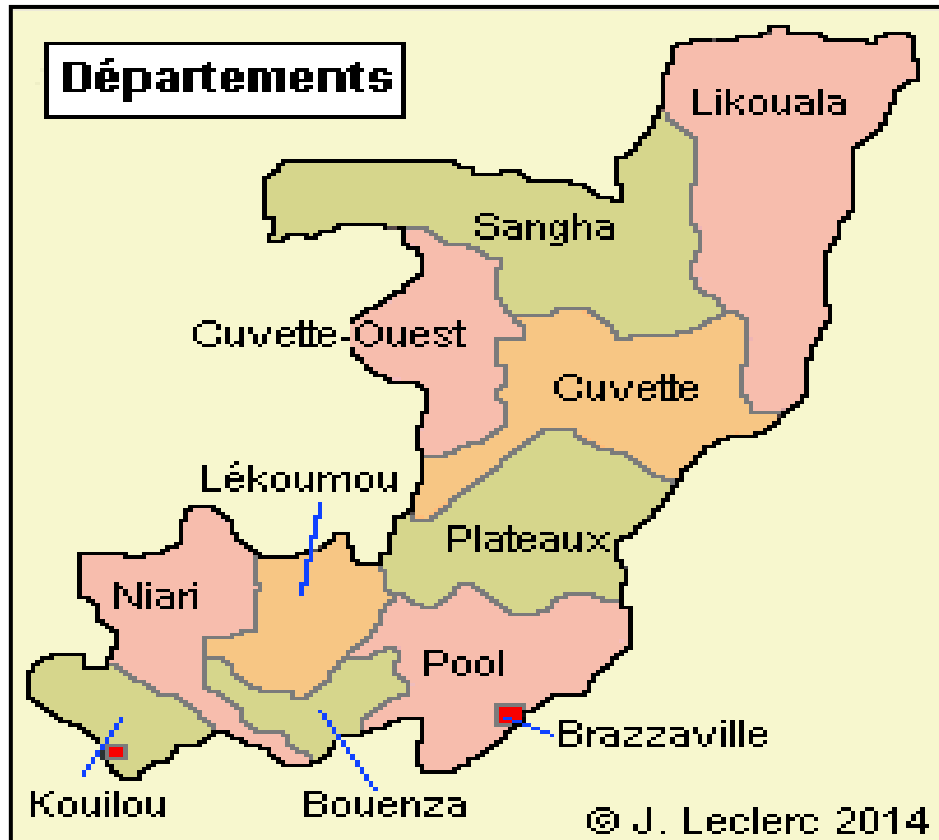


Figure 1 : Carte géographique de la République du Congo
Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm> consulté le 14 janvier 2015

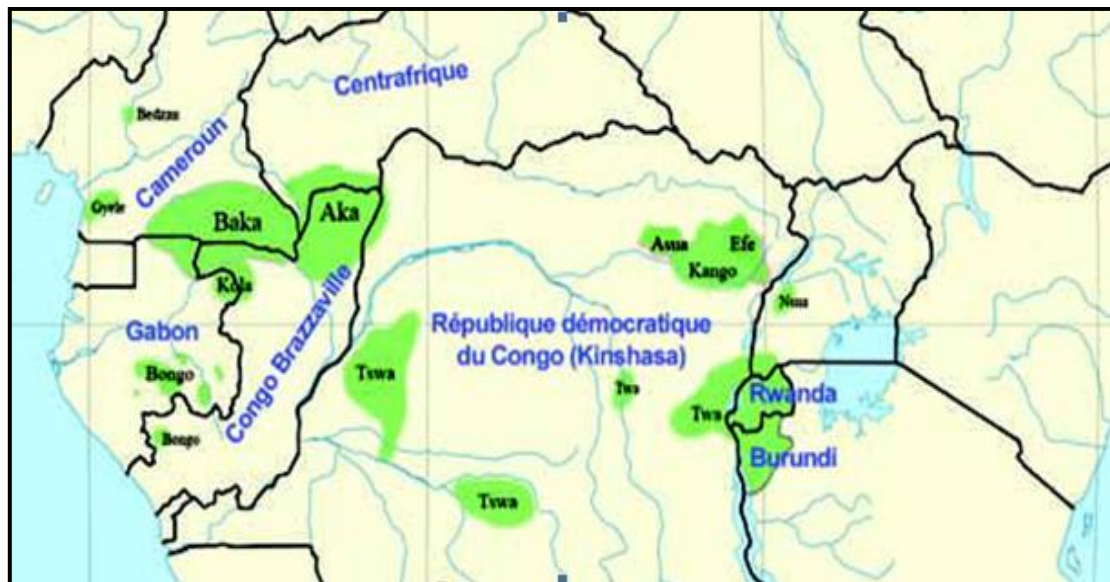


Figure2: Carte de répartition de la plupart des peuples autochtones d'Afrique Centrale

Source : www.quaibrantly.fr/, consulté le 14 janvier 2015

Chapitre 1 : Problématique Générale de l'Etude

1.1 Justification du choix du sujet

Les entretiens réalisés lors de notre stage professionnel à Brazzaville ont révélé qu'au Congo, les Aka faisaient partie des populations négligées, méprisées et oubliées des autorités politiques du pays.

Bien qu'ils ne cessent de susciter de l'intérêt auprès des organisations nationales, internationales comme les associations de défense des droits de l'homme, les peuples autochtones du Congo et plus particulièrement les Aka étaient en marge de la vie politique, sociale et culturelle du pays. Ils étaient victimes de discrimination de la part de leurs voisins Bantu, affectant ainsi tous les aspects de leur vie notamment la perte de leur identité culturelle. Pour répondre à la question centrale de notre travail « *comment valoriser les traditions orales du peuple aka ?* », il nous vient une question subsidiaire à la première. Celle de savoir : pourquoi promouvoir le patrimoine immatériel de cette ethnie discriminée du Nord du Congo ? Dans le sens où nous envisageons de mettre en place un centre d'interprétation dédié à la culture de cette ethnie. En effet, le peuple aka, n'échappe pas à la réalité selon laquelle l'histoire des peuples africains en général et congolais en particulier a été transmise par la tradition orale (contes, proverbes, devinettes etc.).

Elle se caractérise par l'absence de l'écriture, la connaissance des faits historiques et savoirs ancestraux a été léguée par l'oralité c'est-à-dire de bouche à oreille d'une génération à une autre. A l'heure où la question du développement durable est devenue une préoccupation mondiale, il est nécessaire de nous référer aux traditions orales de cette population afin de contribuer au développement du secteur touristique du département de la Likouala. Leurs savoir, et savoir faire, leurs pratiques sociales et arts dans le domaine de la musique et des chants polyphoniques, peuvent contribuer au développement durable du Congo accompagnés d'une politique culturelle qui met au centre de ses priorités la protection la sauvegarde et la mise en valeur de leurs richesses culturelles. Pour pérenniser la culture des autochtones, la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (Unesco) qui s'était réunie en sa treizième session en 1964 à Paris, avait inclu dans son programme prioritaire « **le projet d'histoire générale de l'Afrique** », les traditions orales des sociétés anciennes d'Afrique qui sont les sources originales de l'historiographie africaine¹³. C'est dans cette même logique que les traditions orales des peuples autochtones aka de la République Centrafricaine et du Congo, ont été proclamées par l'UNESCO

¹³Diouldé L, *La tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niger, CELHTO, 1972, P.7.

comme étant un chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité¹⁴. Aussi, en raison de leur ancienneté dans les 10 départements du Congo, leurs traditions orales, sont également considérées comme le plus vieux patrimoine culturel du pays¹⁵, qui, en d'autres termes, s'exprime par des manifestations des cérémonies rituelles et culturelles souvent associées par des chants et danses traditionnelles, accompagnées des objets tangibles tels que les instruments de musique, tambours et cithares.

Ces événements sont très marquants dans ces communautés à culture traditionnelle¹⁶. C'est pour cette raison aussi que la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine culturel immatériel de 2003, et celle sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, incitent les Etats parties à identifier, à inventorier et à définir le patrimoine culturel immatériel présent sur l'ensemble du territoire national et d'associer les communautés et groupes détenteurs de ces traditions aux différentes activités de sauvegarde¹⁷. En dehors de la dimension valorisation des traditions orales aka, cette recherche permettra aux Bantu de mieux connaître la culture aka, afin de favoriser le dialogue interculturel entre l'ethnie bantu majoritaire et le peuple aka minoritaire. D'un point de vue scientifique, cette recherche contribue à la connaissance des traditions culturelles de cette société dont dispose, à notre connaissance, peu de données et des documents sur leur culture. Enfin, malgré la ratification de la majorité des conventions et accords en matière de gestion du patrimoine culturel, matériel et immatériel, le patrimoine immatériel des peuples autochtones, dans son ensemble, est peu valorisé. Aucun travail d'inventaire exhaustif n'a été mené sur les traditions culturelles de ces populations. Les quelques travaux menés sont l'œuvre du Bureau Unesco de Brazzaville, des ONG et associations qui travaillent sur la protection de ces populations autochtones. Au cas contraire, aucune recherche scientifique ne devrait être possible sur leur culture. En plus, aucune politique de sauvegarde et de promotion n'avait été élaborée ou proposée par les pouvoirs publics bien que le Congo soit parmi le premier pays en Afrique à avoir adopté en 2011 une loi sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones présents sur l'ensemble du territoire national¹⁸. Les traditions orales des peuples autochtones en général et celles des Aka en particulier étaient laissées de côté au profit des sites culturels, naturels et monuments historiques. En effet, pour faire face aux différents problèmes qui contribuent à la disparition du patrimoine culturel immatériel des Aka, nous proposons la mise en place d'un centre d'interprétation dédié à leurs traditions orales, et

¹⁴L'UNESCO et les peuples autochtones : un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle, Mais 2006, P.12.

¹⁵Selon le professeur Yvon Norbert Gambeg, Professeur d'histoire et d'ethnologie à l'Université Marien Nguabi de Brazzaville, entretien personnel du 17 août 2014.

¹⁶Selon Jean Omer Ntadi, directeur des musées et des sites historiques du Congo. Entretien personnel du 20 juillet 2014.

¹⁷Article 15 de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris 2003

¹⁸Loi N°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones en République du Congo.

également les stratégies de valorisation et de promotion de ce patrimoine en danger. Nos stratégies de valorisation et de promotion seront développées dans la partie projet professionnel au quatrième chapitre.

1.1.1 Objectif général de l'étude

Notre étude a pour objectif général de valoriser les traditions orales de l'ethnie aka du Nord Congo.

1.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par cette étude sont :

- Réaliser un inventaire général des traditions orales de l'ethnie aka ;
- Contribuer à la diffusion et à la promotion des spécificités culturelles de l'ethnie aka ;
- Sensibiliser les Bantou sur l'importance du patrimoine immatériel du peuple aka,
- Mener des séances d'information et de sensibilisation auprès du peuple aka sur la valorisation de leurs traditions orales ;

1.1.3 Résultats attendus

Au terme de cette étude, les résultats ci-après seront atteints :

- Création d'un centre d'interprétation dans la ville touristique d'Impfondo, pour la recherche, la protection, la sauvegarde, la valorisation et la diffusion des traditions culturelles orales de l'ethnie aka ;
- Rendre viable un véritable centre d'interprétation pour l'étude, la collecte, la protection et la diffusion des traditions orales aka ;
- Organiser des activités de transmission sur du patrimoine culturel immatériel aka ;
- Sensibiliser les Bantu et renforcer les identités nationales par une meilleure connaissance du patrimoine culturel des minorités aka.
- Favoriser le dialogue culturel par la connaissance des diversités prenant en compte les minorités culturelles autochtones, en vue d'éviter l'exclusion source des conflits inter-ethniques.
- Développer le tourisme culturel responsable à travers les traditions orales aka
- Protéger ce patrimoine oral par sa mise sous support CD, DVD pour sa transmission aux générations futures.

1.1.4 Hypothèses de recherche

Cette recherche expose la problématique de la valorisation des traditions culturelles orales de l'ethnie aka du Congo. Cependant, la culture de cette population est en train de disparaître et les éléments indicatifs de cette menace de disparition peuvent être formulés par les hypothèses suivantes :

- La déforestation et l'exploitation forestière contribuent à la disparition de la culture Aka
(Rites, cultes, techniques de chasse) sont normalement pratiquées en lien étroit avec la forêt ;
- L'absence des centres culturels pour protéger et valoriser les traditions orales aka ;
- Les violations des droits culturels empêchent la survie de la culture aka ;

1.2 Synthèse des données de terrain

1.2.1 Le peuple autochtone aka du Nord Congo : Origines et Histoire

1.2.2 Localisation du peuple aka

Dans cette partie, nous ferons une description générale de l'ethnie aka. Leurs origines, leur histoire et la zone d'implantation dans laquelle on les trouve.

En Afrique Centrale, les peuples autochtones sont communément appelés «**pygmées**»¹⁹. Ils sont repartis dans neuf pays : le Congo Brazzaville, le Congo Kinshasa, le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la Guinée équatoriale. Ces populations de nomades et de chasseurs cueilleurs, sont divisées par groupes. On y trouve entre autres les Aka, les Baka, les Bedjang, les Bagyeli, les Bakola, les Babongo les Mbézelé, les Bangobé, les Twa et les Mbuti²⁰. L'existence des **peuples autochtones**²¹, en général, et aka en particulier a été attestée au XIX^e siècle par l'explorateur allemand Georg Schweinfurth qui en 1870 apporta des précieuses informations les concernant²². Dans son ouvrage intitulé « *Au cœur de l'Afrique* », l'auteur les présente au chapitre VII sous le nom «**Babinga**». Ensuite, il confirma leur implantation et leur

¹⁹Le concept «*pygmées*» vient du grec ancien « *pugmaïos* », qui signifie littéralement « haut d'une coudée ». Ce terme est utilisé pour identifier les hommes de petite taille vivant dans la forêt équatoriale de l'Afrique Centrale.

²⁰Defoy Guy PH, *Les pygmées de l'Afrique Centrale*, Paris, Editions parenthèse 1984, P.17.

²¹Population dont l'occupation est antérieure et très ancienne par rapport aux autres avec qui elle cohabite, et mène un mode de vie très enraciné à son environnement

²²Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantu au sud-est du Cameroun, des origines à 1960, mémoire de Maîtrise d'histoire présenté et soutenu par Joseph Jules Sinang, université de Yaoundé 2005, P.15.

localisation dans les forêts du bassin du Congo. Ces populations, ont fait l'objet d'une controverse au sujet de leur identité humaine. Ils sont restés tout un mystère qui s'est éclairci par des légendes et contes²³. Rappelons tout de même que les Aka ont peu cultivé l'écriture et ils ne nous donnent pas les sources exactes de leurs lointaines origines (Martin Valère Oyono 2005 p.17). Une autre hypothèse de Victor Bissengué affirme que : les «**pygmées**» en général sont considérés comme les descendants de très anciennes populations localisées au paléolithique dans la région des grands lacs : Le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et L'Ouganda. C'est dire qu'ils descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens sapiens dit d'OMO I qui lui-même remonte, d'après les datations absolues, à plus de 130.000 ans²⁴. Les informations exactes sur leurs origines ont été attestées par des sources pharaoniques²⁵ datant de 2400 à 2700 ans avant notre ère. Ce sont les Egyptiens des temps anciens qui, les premiers, firent leur connaissance. C'est ce qui ressort de la quatrième expédition d'Herkhouf, prince d'éléphantine, émissaire et chef de guerre du Pharaon pepi II (Néferkaré), roi de la haute et basse Egypte, qui avait reçu les captifs de guerre dans son palais parmi lesquels, il y'avait un «**pygmée**» originaire du pays de «**Yam**»²⁶ «pays des esprits» et des «arbres» nommé le grand danseur de la cour qui égayait le cœur du pharaon Neferkaré. D'après le nom qu'ils se donnaient, les anciens Egyptiens l'appelaient «**aka**». Une inscription que l'on retrouve en hiéroglyphe sur une tombe de la VIe dynastie à Béni-Hassan en Egypte on lit en dessus le mot **aka**²⁷. Ce mot «**aka**», désigne aujourd'hui l'un des plus importants groupes des peuples autochtones d'Afrique Centrale dispersés au Nord du Congo, au Sud de la République Centrafricaine et au Sud est du Cameroun²⁸. Nous pouvons donc conclure que le foyer d'origine du peuple aka se situe en Egypte, précisément en haute Nubie. C'est suite aux migrations de leurs ancêtres, en passant par l'actuelle Centrafrique²⁹ qu'ils se sont retrouvés au Congo Brazzaville pour enfin s'installer dans les départements de la Likouala et de la Sangha où ils occupent les lisières et les cours d'eaux de la grande forêt équatoriale du Nord Congo, bien avant les vagues migratoires des peuples de langue Bantu au XVI^e siècle³⁰.

²³Ibidem

²⁴Bissengué V, *Contribution à l'histoire ancienne des pygmées : L'exemple des Aka*, Paris, l'Harmattan collections études Africaines, 2004, P.31.

²⁵Gambeg Y, cours de contact Bantu «*pygmées*», Université Marien NGouabi mars 2009.

²⁶Selon Noel Ballif, Yam, le pays des arbres ou pays des esprits pourrait être l'oasis de Dounkoul en Nubie à l'ouest du Nil.

²⁷Defoy Guy PH, op.cit, P.17.

²⁸Obenga Théophile, conférence sur les origines lointaines des peuples autochtones du Congo. Précisément les Aka du Nord Congo, Brazzaville, Département d'histoire mars 2009.

²⁹Conférence du professeur Théophile Obenga sur les peuples autochtones du Congo ; département d'histoire mars 2009.

³⁰Ndingambo AC, *Introduction à l'histoire des migrations du Congo, les Ngala dans la cuvette congolaise XVII^e et XIX^e siècle* Paris, l'Harmattan 2006 P.6.

Tous les mythes bantou oubanguiens qui portent sur l'ancienneté des peuples autochtones du Congo, affirment que les Aka sont qualifiés «peuples forestiers», «esprits de la forêt», et chasseurs cueilleurs. Ils sont reconnaissables par leur petite taille et leur habitat traditionnel qui est constitué de hutte en rondin, le «*mungulu*»³¹, construit par la femme. Le village aka appelé couramment campement, regroupe souvent six à quinze huttes principales tandis que les huttes des enfants «*ituli*»³² sont accolées à celles des parents. Dans les villages modernes, ces huttes sont positionnées comme des quartiers typiques du village *bantu-aka* souvent situés au bord des forêts et à l'entrée ou la sortie du village.

De nos jours, ces constructions cèdent la place à la maison de type bantou en paille ou en terre battue. Cependant, On retrouve chez les Aka les expressions esthétiques telles les scarifications corporelles et les coiffes qui permettent aussi de les identifier. Au nombre de 13 500³³ environ, ils se partagent entre les forêts du nord du Congo, du sud de la République Centrafricaine, et le sud est du Cameroun. Une zone séparée par trois parcs nationaux celui de Nouabalé Ndoki au Congo, Lobeke au Cameroun et le parc zangha-Ndoki en Centrafrique. Cet ensemble forestier, constitue le tri national de la sangha, un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2012. Enfants de la forêt, les AKA savent prendre soin de cet environnement car leur vie dans tous ses aspects en dépend. Pour se nourrir, ils ont recours aux animaux et aux végétaux comestibles qui poussent à leur portée, ils se soignent à base de plantes et d'essences diverses dont ils connaissent bien les vertus. Pour cette communauté, la forêt joue un rôle important pour leur survie. Elle est leur mamelle nourricière, la gardienne et la protectrice, la pourvoyeuse de médicament, le lieu par excellence de recueillement, de repos, et de réalisation des activités culturelles et rituelles³⁴. En effet, le peuple aka qui fait l'objet du présent travail, font partie de la grande famille des babinga, nom générique des «*pygmées*» du Nord Congo. Il peuple la région de Likouala, la grande forêt équatoriale du nord Congo. On les trouve dans le département de la Likouala précisément dans le district d'Impfondo dans des villages tels que : Kombola, Molembé, Mbanza et Enyelle. Les Sources historiques notamment la tradition orale bantou, plus précisément le mythe de contact entre ces deux ethnies nous raconte que le peuple aka a longtemps vécu avec les Bantou, en une sorte de symbiose, et ils ont eu dans cette cohabitation des relations d'échanges. Les grands noirs, encore appelés « **bantu oubanguiens** »³⁵, voisins des Aka

³¹Maison traditionnelle construite par les femmes Aka, ces huttes sont composées d'une armature de branchage sur laquelle on accroche des feuilles qui servent de tuiles

³² Huttes des enfants.

³³Source : <http://www.unfpa-congo.org/>, consulté le 12 novembre 2014

³⁴ Atang Yamo, Plaidoyer pour la promotion des droits environnementaux des « pygmées » au Cameroun, in journal « *les enjeux* » N°44, juillet 2010, P.27.

³⁵Peuple de savane de grande taille arrivée après les vagues migratoires Bantou du XIX^{ème} siècle, en provenance du Nigeria et du Cameroun bien après la désertification du Sahara.

occupent les prairies aquatiques et les rives des cours d'eaux du département de la Likouala. D'ailleurs, le mythe « *pygmée* » du héros civilisateur sauveur, nous enseigne qu'avant le contact, les Aka étaient des hommes libres, maîtres des Bantu. Et pendant le contact ils ont appris aux Bantu à faire la chasse, la pêche et la médecine traditionnelle. C'est dire que les Bantu ont été à l'école aka. Par conséquent, les Aka avaient un statut de dépendant et d'homme libre, maître des Bantu bien avant leur arrivée dans cette zone. Disons que les Bantu ont été reçu par les Aka puisqu'ils étaient à la recherche d'une terre d'asile. Les Aka étaient les guides des Bantu en forêt et ils ont appris à ces derniers à faire la chasse. Il s'en suit que les « grands noirs » après avoir appris les sciences et savoirs du peuple aka, ils leur ont joué un sale tour, faisant d'eux des subordonnés, des dépendants ou sujets. Ce qui revient à dire que les Aka sont passés du statut d'homme libre au statut d'homme déchu. C'est ce qui explique d'ailleurs que le peuple aka a été chassé et refoulé dans la sombre forêt équatoriale par les Bantu. C'est aussi cette expulsion qui a provoqué la séparation des lieux d'habitation et des économies entre les deux ethnies. Les Bantu sont donc des agriculteurs, pêcheurs et forgerons, tandis que les Aka sont des chasseurs- cueilleurs. Ils sont les premiers habitants de cette région, ils sont aujourd'hui au nombre de 13500 formants des groupes réduits d'une cinquantaine de personnes en général tous apparentés vivant dans des campements³⁶ temporaires, des huttes. Ils sont traditionnellement nomades, ils parcourent la forêt selon les saisons à la recherche de gibiers tels les porcs-épics, antilopes, gazelles, oiseaux qu'ils chassent avec des filets ou des sagaies, des racines comestibles, feuilles champignons légumes etc. qu'ils extraient avec méthode. Il faut dire que c'est un peuple qui maîtrise les techniques traditionnelles liées à la chasse, la pêche, la cueillette et la médecine traditionnelle héritées de leurs ancêtres et qu'ils transmettent à la jeune génération. Car cela fait partie intégrante de leur patrimoine culturel. Nous rappelons que de nos jours, à cause de la déforestation de leur habitat naturel, de la destruction de leurs terres ancestrales et de leurs forêts sacrées, certains groupes aka se sont sédentarisés et cohabitent avec les Bantu dans différents villages du département de la Likouala. Jusqu'au XVI^{ème} siècle, les Aka entretenaient d'étroites relations avec les Bantu. Ils leur fournissaient les produits de la forêt, gibiers, miel et cola. Et ils obtenaient en échange du sel, l'alcool, et du fer pour leurs pointes de lance³⁷. Mais, à l'époque de la colonisation française du XIX^{ème} siècle, cette relation s'est complètement déséquilibrée au détriment des Aka. En effet, dès leur arrivée dans le département de la Likouala, les colons ont obligé les Bantu à travailler pour eux, et les Bantu ont obligé les Aka à cultiver leur champ. Depuis lors, la relation ancestrale basée sur le troc s'est transformée en relation « maître-esclave ». D'ailleurs, les colons

³⁶ Villages traditionnels de l'ethnie Aka, ils sont composés de 50 personnes divisées en 10 Clans

³⁷ Selon Monsieur Yvon Norbert Gambeg, professeur d'histoire et d'ethnologie à la faculté des lettres de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, entretien personnel Brazzaville, juillet 2014

considéraient les Aka comme des sauvages qu'ils faillaient éduquer et sédentariser à tout prix.³⁸ C'est la raison pour laquelle certains groupes aka sont devenus totalement sédentaires et ne se rendaient plus en forêt. D'autres, en revanche, ont réussi à conserver leur mode de vie de chasseurs cueilleurs semi nomades³⁹. De nos jours, les Aka ne se mélangent plus avec les Bantu bien qu'il existe des couples mixtes entre une femme aka et un Bantu. Toutefois il faut signaler que les femmes bantu ne peuvent jamais se marier avec un Aka en raison de leur caractère d'autochtone et de sous homme. Le contact Bantu Aka, est une relation de maître à esclave de dominé et dominant. C'est pourquoi, les Aka aiment rester à l'écart car leurs voisins Bantu les considèrent comme des sauvages. Selon la Représentation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Congo en sigle UNICEF, les Aka sont souvent extrêmement pauvres⁴⁰ et leurs enfants vont rarement à l'école ils n'ont pas accès aux soins de santé si bien qu'aujourd'hui un enfant aka sur trois meurt avant l'âge de 5ans⁴¹. Malgré cette ségrégation, les Bantu reconnaissent aux Aka un certain nombre de pouvoir magico religieux, car ce sont les seuls qui maîtrisent la médecine traditionnelle⁴² dont les Bantu dépendent parfois.

1.3 Etat des lieux du patrimoine immatériel de l'ethnie aka

1.3.1 Les Traditions orales du peuple aka

L'Unesco définit le patrimoine culturel immatériel comme étant les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine⁴³.

Ainsi, le peuple autochtone aka qui fait l'objet de cette étude a hérité de ses ancêtres une tradition orale riche et variée. Notre travail sera de contribuer à la valorisation et à la protection de ce patrimoine culturel afin d'assurer sa pérennisation et sa meilleure transmission aux générations futures.

³⁸<http://www.c'estpassorcier.org/>, consulté le 21 novembre 2014

³⁹France Cloarec H, et Jacqueline TH, *L'aka, Langue Bantoue des « Pygmées » de Mongoumba, République Centrafricaine*, Paris, Selafr, 1978, P.18.

⁴⁰http://www.unicef.org/innovations/index_48648.html, consulté le 21 novembre 2014

⁴¹ Entretien personnel avec Mokele Dorien, chercheur Aka au Ministère de l'environnement du Congo, Brazzaville, juillet 2014.

⁴² Bonnafé P, *Afrique plurielle Afrique actuelle, hommage à George Balandier*, Paris Karthala, 1986, P.16.

⁴³Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel titre 1, article 2, Paris 17 octobre 2003.

Dans cette partie, nous ferons une description des éléments culturels les plus représentatifs dans cette société bien que la liste ne soit exhaustive.

1.3.2 Les croyances et rites du peuple aka

La religion animiste est le tout premier héritage culturel du peuple aka du Nord Congo, c'est à travers elle que la plupart de leurs traditions, us et coutumes ont trouvé leur fondement. Elle est le socle de toutes les communautés autochtones de l'Afrique Centrale en passant par les Mbuti, les Aka, les Babongo les Twas, les Baka, les Bagyeli, les Mbézélés du Congo⁴⁴ et ceux de la République Centrafricaine.

Malgré les multiples rencontres effectuées par des confessions religieuses, catholiques, protestantes, et d'autres religions comme la JAPAC (jésus aux peuples autochtones de l'Afrique Centrale), qui existe déjà au Congo Brazzaville, en République Démocratique du Congo, au Gabon et en République Centrafricaine, les peuples autochtones, en général, et Aka en particulier restent attachés à leurs valeurs traditionnelles. D'ailleurs, les lois du campement sur la croyance au dieu suprême « **Komba** », qui est un dieu infiniment bon pour les Aka, qui offre tout en don par le biais des esprits et Mânes de la forêt, s'imposent à tous les membres des clans et du campement. Ainsi, les Aka du nord Congo ont gardé une vision animiste sur la nature. En effet, Le mythe de création Aka raconte que : le dieu « **Komba** » créa le monde et les deux premiers êtres humains frère et sœur « **Tôlé** » frère et sœur en même temps épouse «**Ngolabanzo**», et suivis par leur cadet «**Tozanga**». Cette hypothèse est soutenue par le peuple autochtone «**Mbenzele**», voisins des Aka, qui affirment que leurs ancêtres sont issus de ce couple mythique, et c'est suite à la mort de ces trois personnalités ancestrales que leurs esprits choisirent la forêt comme habitat éternel⁴⁵. D'où ils parlent des forêts des ancêtres, des forêts des esprits, donc sacrées. Ces esprits de la forêt, vivent en symbiose avec les vivants et font régner de l'harmonie entre le monde naturel et surnaturel. L'interface entre les vivants et les morts, est assurée par l'esprit « **Zengi** », et par les autres mânes de la forêt ou «**zio**»⁴⁶. A en croire les Aka, le monde est divisé en deux parties fondamentales : le ciel et la terre, l'orage est le lien entre les deux. Le ciel quant à lui renferme comme éléments de paysages inertes, le soleil, la lune et les étoiles. C'est à la fois la résidence et la représentation du dieu créateur « **Komba** » l'être qui occupe la dimension supérieure de leur société. En deuxième partie il y'a la terre qui comprend l'eau, le sol et «**Ndima**»⁴⁷ ; c'est donc dire que tous les membres du clan doivent se conformer aux esprits de la forêt, et surtout à l'endroit

⁴⁴Source : Dibangou Zéphirin, professeur d'anthropologie à l'Université Marien Ngouabi, entretien personnel 10H à 12H Brazzaville le 04 août 2014.

⁴⁵Selon notre informateur Sorel Eta, ethnologue spécialiste du peuple Aka, Brazzaville Mai 2014

⁴⁶Esprits intermédiaires de la forêt

⁴⁷En langue Aka, Ndima signifie la forêt.

de «**Zengi**» qui reste le plus fort, car il est au centre de leur vie. En ce qui concerne les rites des Aka, il sied de rappeler qu'ils sont divisés en deux catégories : les rites propitiatoires et les rites expiatoires.

Les rites propitiatoires consistent à rendre les esprits de la forêt propices. C'est le moment où les membres du campement présentent leurs excuses aux esprits de la forêt et au représentant du dieu «**Komba**» nommé «**Zengi**», afin de préparer les futurs événements liés à la chasse, la fécondité, l'installation dans un nouveau campement et le mariage. Ainsi, chez les Aka du Congo, on observe plusieurs rites en fonction des activités quotidiennes programmées dans la semaine ou dans le mois. Nous avons entre autres :

-Le rite de fécondité. «**Kondi**» qui est destiné à rendre favorable une nouvelle installation dans un nouveau campement et de demander à «**zengi**» l'abondance de vivre et d'enfant.

-Le rite de chasse au filet. «**Sabola**» est consacré à la purification des filets de chasse en les aspergeant d'eau de liane afin de retirer les malchances de son utilisateur habituel.

- Le rite de chasse à la sagaie. «**Zoboko**» initié par le maître de tous les chasseurs «**Ntuma**», qui est chargé de prendre contact avec les mânes de la forêt «**zios**» pour lui révéler les péripéties de la chasse qu'il va diriger et lui orienter sur des lieux où abondent le gibier.

-Le rite d'échec de filet. «**banda**» est dirigé par un devin guérisseur «**nganga**». Il est destiné aux chasseurs qui ont passé des activités de chasses infructueuses, et qui n'ont pas ramené un nombre important de gibiers au campement.

Outre les rites propitiatoires nous avons les rites expiatoires qui consistent à apporter des solutions aux différents problèmes rencontrés par des chasseurs ainsi que par les autres membres du campement. Les plus importants sont :

Le rite expiatoire lié à la chasse «**pengu**» qui permet de purifier le chasseur de ses péchés après avoir consommé le gibier qu'il a tué lui-même,

-Le rite expiatoire «**koba**», réservé également à la chasse, et similaire au précédent, sauf qu'ici les chasseurs concernés par le rituel sont amenés en forêt pour une purification initiée par «**Ntuma**», le maître de tous les chasseurs du clan.



Figure 2 Rituel qui précède la chasse, destiné à attirer les faveurs des esprits de la forêt et du gibier.
Source : Photo Eta Sorel 2013.

1.3.3 Les traditions us et coutumes

Les us et coutumes chez les Aka existent bien avant leur contact avec les Bantu. Ainsi nous avons :

1.3.4 Le nomadisme

Dans leur vie en forêt les Aka se déplacent plusieurs fois dans la semaine ou dans l'année. Cette transhumance se justifie par des voyages d'un village à un autre. Cela est causé aussi par des raisons liées aux mariages, aux cérémonies festives et collectives organisées par des familles vivant dans d'autres campements. Ils sont parfois à la recherche d'endroits où abonde du gibier. Cela peut également s'expliquer par la période d'apparition de chenilles qui les pousse à parcourir la grande forêt équatoriale du Nord Congo⁴⁸. Ce nomadisme est aussi motivé par la recherche d'un nouvel environnement de chasse. Quand ils constatent que le milieu n'est plus riche en gibier ils changent automatiquement d'endroit. A en croire les Aka, c'est une manière de préserver leur écosystème afin de ne pas l'épuiser en un seul coup⁴⁹.

⁴⁸Conférence de l'ethnologue Sorel Eta sur les traditions orales du peuple autochtone Aka du Congo, Brazzaville, Institut Français de Brazzaville, Mai 2014. Les Aka recherchent les endroits riches en chenilles.

⁴⁹Entretien personnel avec Monsieur Joël Loumeto, conseiller au Ministère de l'environnement du Congo, juillet 2014

1.3.5 Les interdits alimentaires

Lorsque nous comparons la société bantou à celle des aka, l'on constate que celle des aka a plus d'interdits bien qu'il y ait une forte présence de la modernité. Nous retiendrons ici trois interdits majeurs, le premier est alimentaire, le deuxième concerne les rapports sexuels, et le troisième concerne les tabous. Ils sont accompagnés d'un grand respect du rite «**zengi**», et de la participation de tous à la cérémonie du rituel «**ezengui**». L'abstinence à ces interdits ancestraux sont vivement recommandé pour la grande chasse, la petite chasse et lors de la période de la récolte du miel. Les enseignements du campement, transmises de génération en génération, révèlent que chez les Aka du Congo, il est interdit aux chasseurs de manger les animaux considérés comme totem du clan, et ceux portant les taches noires blanches ; car ils sont les protecteurs du clan. On peut citer le pangolin et la tortue de forêt⁵⁰, mais aussi tous les autres animaux qui portent cette même couleur sur leurs peaux. Selon Serge Bahuchet, cet interdit alimentaire entraîne d'abord l'impossibilité de chasser, ensuite les chasses infructueuses et les maladies⁵¹.

1.3.6 Les interdits sexuels

Les interdits sexuels de l'ethnie aka et ceux de leurs voisins bantou, sont similaires en raison des rapports de mariage qui existent entre ces deux communautés. Cependant, dans la société aka, il est strictement interdit à un chasseur de participer aux activités de chasse durant la période des règles de sa femme. Donc, il ne doit pas avoir des rapports sexuels avec sa partenaire quand une chasse collective est programmée «**Bokia**». Quant à la femme, elle est interdite de participer à la cueillette des fruits ainsi qu'au ramassage des chenilles en période de ses règles. Chaque membre du groupe a le devoir de respecter le deuil du défunt. Selon Noël Ballif, le peuple aka a horreur de la mort, plus exactement du mort ; et quand ils perdent un des leur, ils abandonnent leurs campements pour vivre dans un autre endroit. Comme c'est le cas chez le peuple Bâ Aka du sud est du Cameroun⁵².

1.3.7 Les tabous

Ils demandent d'emblée le respect de la prononciation du nom de l'esprit de la forêt «**Zengi**», sans autorisation ou appel des aînés qui ont seuls le pouvoir de programmer sa venue au campement. Selon les Aka, ce nom est sacré. Aussi, les jeunes célibataires Aka sont écartés de toutes activités culturelles liées à la grande chasse «**bokia**», toutefois l'interdit conseille que chaque membre du clan doit faire preuve d'un bon comportement vis-à-vis des autres, aux aînés et aux devins guérisseurs de

⁵⁰ Jacqueline, MC et Bahuchet S, *Encyclopédie des pygmées Aka : Dictionnaire ethnographique Aka- français. Fascicule N°8*, Paris Editions Peeters, 2007 P.291.

⁵¹ Bahuchet S, *les Pygmées Aka et la forêt Centrafricaine*, Paris collection Selafr, 1986 P.375.

⁵² Bahuchet S, op.cit, P.376.

la communauté, de façon générale il doit avoir un respect des lois de la forêt, et du code traditionnel de la société. Chez les Aka, la médisance est jugée comme un acte de péché et est condamnée par les mânes demandant parfois des amendes au profit de «*zengi*» en effet sur cet aspect coutumier, nous allons souligner qu'aujourd'hui sur 100% de ces interdits ancestraux ou tabous, seuls 60% sont respectés⁵³. Car, leur environnement est aujourd'hui dominé par le modernisme⁵⁴, les déplacements forcés, et par la sédentarisation des autres clans aka dans les villages Bantu.

1.3.8 La littérature du peuple aka

Le domaine de la littérature orale du peuple aka du Nord Congo comprend les contes, les proverbes, et les devinettes. « les contes par exemple sont d'une grande portée par leur caractère spécifique. Dans la société aka les contes se font uniquement la nuit, du fait de leur caractère sacré. Ce sont des séances de loisirs qui ont une fonction ludique (jeux, distraction, didactique et éducatives). C'est pourquoi chez les Aka il est strictement prohibé de conter le jour sous peine de malédiction sociale de la part des esprits de la forêt et surtout de l'esprit «*zengi*». Ces contes, comprennent des parties chantées par le conteur ou la conteuse auxquelles répondent les auditeurs »⁵⁵.

Pour illustrer son récit, le conteur ou la conteuse se met souvent à danser. Les contes mettent en scène les hommes et les animaux⁵⁶. Chez les Aka, il y'a un conte très célèbre nommé le conte de la vipère et les petits animaux, on enseigne aux enfants la crainte de ce serpent qui a la facilité de déstabiliser les petits animaux par le biais de son venin puissant. Ce serpent est aussi redouté dans la société Bantu. Toujours dans la société aka, les contes sont considérés comme des moyens de transmissions des savoir, savoir êtres et savoir faire dans les divers domaines de leur vie quotidienne comme les techniques de chasse, de pêche, et de cueillette⁵⁷. Par contre, les proverbes, sont des véhicules de sagesse. Chez les Aka, ils tiennent une place importante dans l'éducation de l'enfant qui est obligé de maîtriser les formules proverbiales, car celles-ci sont incontournables pour comprendre l'histoire des ancêtres devenus des esprits de la forêt, et de comprendre l'évolution de la société depuis leurs contacts avec les Bantu. Outre les proverbes, nous avons les devinettes qui ont aussi une portée morale et permettent de tester le niveau de compréhension des jeunes aka sur la vie sociale et économique par exemple. Elles révèlent quelques aspects des mythes et des rites auxquels les jeunes

⁵³<http://ocdpafrica.wordpress.com/2010/09/20/pygmees/> consulté le 15 novembre 2014

⁵⁴Entretien du 11 Mai 2014 avec Sorel Eta, chercheur ethnologue sur la culture des «*pygmées*» Aka du Nord Congo. Mai 2014

⁵⁵Rapport de l'Unesco et PRECED sur la protection des ressources culturelles des peuples autochtones du Gabon et leur intégration dans le processus de développement, décembre 2003, P.17.

⁵⁶ Ibidem

⁵⁷Rapport de l'Unesco et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones : Mise en œuvre du projet de sauvegarde des traditions orales des pygmées AKA de la République Centrafricaine et du Congo, Bureau Unesco de Brazzaville 2005-2008 ; P.52.

sont initiés. Les contes, proverbes et devinettes enseignent les normes du comportement social chez les Aka

1.3.9 Les Arts et les savoirs faire aka

En plus de ces savoirs ancestraux, nous ajoutons d'autres activités artisanales pratiquées par les Aka du Congo. Il s'agit : des techniques liées à la poterie, la vannerie et le tissage du raphia⁵⁸. En effet, « dans la société aka, la poterie est un art et un travail de spécialiste, elle est réservée aux femmes. Les objets sont fabriqués à base d'argile extrait au bord ou dans les lits du cours d'eau par les hommes ; l'argile est ensuite séchée, écrasée, tamisée et arrosée, elle est pétrie par la potière jusqu'à l'obtention d'une pâte consistante. Les objets fabriqués sont séchés puis cuits pendant 30 à 40 minutes. À leur sortie du feu, ils sont arrosés de jet d'eau additionnés d'extraits des végétaux pour leur donner la dureté et les refroidir. Les femmes aka fabriquent des canaris, calebasses, gobelets et jarres qui assurent plusieurs fonctions domestiques, religieuses et médicales »⁵⁹. En exemple les canaris servent à la préparation des aliments, et au chauffage de l'eau de toilette, et les jarres sont utilisés pour le transport de l'eau et à la préparation de la boisson non formulée à base du miel. Aussi, pour soigner ses malades le tradipraticien « **Nganga** », utilise des petits canaris spéciaux pour les pratiques divinatoires, et bien après ces canaris deviennent des objets sacrés.

Quant à la vannerie, elle est un travail de spécialiste et elle est pratiquée par l'homme, dans certains domaines par la femme. Ces techniques de fabrication se transmettent de père en fils ou de la mère à la fille. La vannerie porte sur la fabrication des nattes, paniers et corbeilles. Concernant le tissage, nous devrions retenir que c'est un métier des femmes et des hommes qui se résume par la confection des vêtements et des pagnes en écorces ou en raphia. L'écorce est incisée sur l'arbre, elle est frappée jusqu'à ce qu'elle se détache du tronc. Une fois enlevée, elle est grattée de sa partie externe pour ne conserver que sa partie interne⁶⁰. Et, le raphia est tissé par les femmes pour la fabrication de leurs pagnes par exemple. Nous signalons que cette culture vestimentaire typiquement traditionnelle tend vers sa disparition à cause de leurs contacts avec les populations Bantu. Car, les Aka ont adopté les habitudes vestimentaires de leurs voisins Bantu, ils portent des vêtements fabriqués à base des tissus modernes⁶¹.

⁵⁸ Rapport de l'Unesco et la sauvegarde du patrimoine immatériel Aka, op.cit, P.56.

⁵⁹ Ibidem

⁶⁰ Farris, TH et S, Bahuchet, *Pygmées ? Paris*, Dapper, 1991, P.128.

⁶¹Habitude vestimentaire et spiritualité chez les peuples autochtones Aka du Congo : conférence de Mr Jean Omer Ntadi, directeur des Musées, des monuments et sites historiques, Brazzaville Mars 2013.

1.3.10 La musique du peuple aka

Chez le peuple autochtone aka du Congo, la musique fait partie du quotidien et elle est pratiquée par tous les membres du campement. Simha Arom, l'ethnomusicologue qui a étudié cette musique traditionnelle dans les années 1970 affirme que : « à entendre chanter un chœur aka c'est-à-dire l'ensemble d'un campement ou village, on retient l'impression d'un extra ordinaire entrelacs de voix et de timbres vocaux prédominé par le jodle ou le yeyi »⁶². Les instruments de musique utilisés par les Aka sont : le « **ndouma** », littéralement en langue aka signifie tambours, « **kundé** » harpe-arquée, au cordophone, « **mbela** » qui est un arc musical associé à une « **harpe cithare** ». L'arc musical « **mbela** » est aussi lié à un outil de chasse que l'on retrouve chez les autres groupes autochtones de l'Afrique Centrale. La musique est le seul domaine du patrimoine culturel immatériel des AKA qui n'a jamais subi de changements en raison de la place qu'elle occupe dans leur société, et par sa richesse polyphonique qui est considérée comme la marque de leur identité culturelle. Dans ce domaine, FARRIS THOMPSON rappelle que « la musique des « pygmées » en général n'a pas été touchée par les influences lointaines, ni même par les pratiques musicales caractéristiques de ses maîtres Bantu »⁶³. Selon Simha Arom, « les Aka du Congo sont de purs musiciens ce qu'ils cherchent, c'est l'acte de création collective à travers une série d'interaction individuelle, l'élaboration, d'une vaste architecture sonore dont la structure connue de tous, laisse à chacun un espace d'invention et de liberté. Leur musique est à l'image de leur société : elle est autogérée à partir d'un ensemble de règles admise par tous. Chez les Aka, les chants véhiculent les connaissances considérées comme essentielles à la cohésion du groupe et à la préservation des valeurs de la communauté. A cet effet, on note les maîtres chanteurs, les maîtres danseurs, chorégraphes qui ont hérité ces savoirs de leurs ancêtres ou des forces invisibles »⁶⁴



Figure 3 : instruments de musique aka, l'arc musical « mbela » et l' harpe arquée « coundée»

Source : Photo Eta Sorel 2013

⁶²Sortes de cris vitaux, expressions primordiales des esprits de la forêt accompagnées de kanga beeri (chant sans parole). Tiré du dossier pédagogique sur la musique et danse des « pygmées » Aka du Nord du Congo, P.6.

⁶³Farris TH et Bahuchet S op. cit, P.46.

⁶⁴Simha Arom, dossier pédagogique sur la musique des « pygmées » Aka du Congo, P.7.

« Chez les Aka, l'apprentissage de la musique commence dès le bas âge, par imprégnation comme pour une langue maternelle. Pendant les séances de chant, les tout-petits sont assis sur les genoux de leur mère ou de leur père et sont bercés par la musique. Plus grands, ils ont leurs propres jeux chantés qu'ils se transmettent entre eux ; ces jeux leur permettent de s'exercer sur des formules mélodiques et rythmiques assez simple et parfois même sur des polyphonies rudimentaires »⁶⁵. Mais bien vite, ils peuvent se lancer dans les chants d'adultes, en particulier dans le registre des femmes qui convient aux filles, et aux garçons qui ont une voix favorable permettant d'intégrer le groupe des Hommes. La musique étant le domaine culturel le plus valorisé, le peuple aka, a élaboré un répertoire de cette dernière. Ce répertoire comprend : des chants de diverssement et des fables chantés⁶⁶.

Mais, les chants et les danses répondent à une fonction sociale et rituelle. La chasse par exemple possède un répertoire indispensable de chants propitiatoires qui précèdent le départ, qui célèbrent le retour ainsi que d'appels modulés qui sont lancés pendant la chasse collective ou la grande chasse « **Bokia** » en langue aka⁶⁷. Ces chants peuvent varier selon le gibier qui a été tué car il faut apaiser l'esprit de l'animal tué. La récolte du miel a aussi son répertoire, les rites de divination, les rituels de guérison sont également accompagnés de chants, tout comme l'installation du groupe dans un nouveau campement. Enfin dans ce répertoire, il y'a aussi des chants pour le mariage, pour les femmes enceintes, pour la naissance, notamment la naissance des jumeaux qui est considérée comme un mystère dans la société aka⁶⁸.

Il est important de rappeler que le répertoire aka ne se limite pas à des chants connus de tous et transmis de génération en génération depuis des temps anciens. Il s'agit d'une tradition musicale vivante et chaque année apporte ses nouveaux chants qui sont testés par la communauté. Un chant qui résiste, quelques années, est alors digne d'entrer au répertoire⁶⁹. Cependant, le peuple aka différencie clairement le répertoire classique composé des chants liés aux rituels, et le répertoire moderne lié aux chants de divertissement⁷⁰. Pour pérenniser cette diversité culturelle et promouvoir le dialogue entre les cultures Bantu majoritaire et celles des autochtones largement minoritaire l'association « **regard aux pygmées** », dirigée par l'ethnologue Sorel Eta, a réalisé avec les huit membres du groupe Ndima, peuples autochtones aka du village Kombola au nord du Congo, l'album « **moaka na ndima** »⁷¹ dont on retrouve des chansons telles que « **makingo ma beto Ba AKa** » littéralement en français les chants des

⁶⁵Simha A, Dossier pédagogique sur la musique de l'ethnie du Congo et de la République Centrafricaine P.7.

⁶⁶Ibidem

⁶⁷Ibidem

⁶⁸Ibidem

⁶⁹Simha A Bahuchet S, et al, les « *pygmées* », peuples et musique CD multimédias, Paris CNRS 1998, Vu en juillet 2014.

⁷⁰Ibidem

⁷¹Enfants de la forêt

femmes aKa, «**Ba passi Ba AKa**» qui signifie les souffrances du peuple aKa, et «**solo ya Mombenga**»⁷² littéralement l'odeur d'un Aka, chanson dans laquelle les AKa dénoncent la discrimination dont ils sont victimes vu qu'ils sont traités de puants par leurs voisins Bantu. Ce disque inédit, permet d'explorer la beauté et la complexité des chants polyphoniques, et de l'art instrumental Aka comme celui du **Mbela** et la **cithare**⁷³. Au delà des talents de ces musiciens, ces enregistrements témoignent la volonté de la jeune génération pour sauvegarder et promouvoir leur patrimoine musical qui rythme toutes les étapes et les activités de leur vie sociale et spirituelle⁷⁴. Le groupe Ndima lors de sa participation à la 4^{ème} édition du Fespam, le festival panafricain de musique organisé tous les 2 ans par le Congo Brazzaville, avait retenu l'attention de Monsieur Koichiro Mantsuura ancien directeur général de l'Unesco grâce à lui que le premier album a pu être édité. Ce groupe est devenu un véritable miroir de la culture aka, car il se produit dans les salles de théâtres européens comme celle du Musée de Quai Branly de Paris où les AKa ont livré un concert sur la musique polyphonique en mai 2013 et juillet 2014⁷⁵.

1.3.11 La danse de l'ethnie aka

« Dans toutes les sociétés des peuples autochtones de l'Afrique Centrale, la danse demeure le moyen d'expression préférée du lyrisme et le plus solennel des moyens de communication avec les puissants ou les puissances qui régissent l'action humaine »⁷⁶. Dans la société aka, la danse est vitale et il y'a un célèbre proverbe qui dit : «**qui point ne danse, ne sait ce qui se passe**»⁷⁷. La danse est intimement liée à la religion car elle permet le rapprochement des hommes et les esprits de la forêt. C'est aussi le moment de réjouissance collective liée au mariage ou à une partie de chasse réussie⁷⁸. Cependant dans ce mémoire, nous allons parler des danses les plus significatives de la société aka.

-La danse «**zengi**», elle se passe en présence de l'esprit supérieur de la forêt qui est le représentant du dieu créateur «**komba**», appelé également «**Zengi**». Il assure l'interface entre le dieu suprême et les hommes du campement. Premièrement la danse «**zengi**» est associée à la cérémonie «**ezengui**» est le passage des jeunes garçons aka dans le monde des adultes. Le grand esprit de la forêt vient danser avec ces jeunes au campement camouflé sous une robe de

⁷²En langue nationale du Congo, *Mobenga* signifie peuple de la forêt.

⁷³Entretien personnel avec Eta Sorel, Brzzaville mai 2014.

⁷⁴Selon notre informateur Eta Sorel, entretien personnel, Brazzaville mai 2014.

⁷⁵Selon Eta Sorel entretien personnel, Brazzaville mai 2014.

⁷⁶Balandier G, *L'Afrique ambiguë*, Plon, Paris, 1957, tiré du Rapport de L'Unesco et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones : projet de sauvegarde des traditions orales des pygmées Aka du Nord Congo et la République centrafricaine, Bureau de Brazzaville, 2005-2008 P. 29.

⁷⁷Ballif N, *Les pygmées de la grande forêt*, Paris, l'Harmattan, 1992, P.66.

⁷⁸Oyono Martin Valère, *La Question du patrimoine culturel Pygmées du Cameroun*, Mémoire de fin d'Etudes professionnelles Approfondies ; Université Senghor, avril 2005 P.36.

raphia⁷⁹. Cette danse permet aux jeunes initiés de maîtriser les esprits de la forêt, plus précisément ceux liés à la chasse « **zios** ». Dans la tradition aka, cette danse se passe la nuit, les femmes et les hommes chantent et dansent pour préparer l'arrivée de « **zengi** ». Les jeunes programmés pour l'initiation portent des masques de feuilles et jupes de raphia spécialement tissées pour la cérémonie afin de danser ensemble avec l'esprit. Pour donner des instructions que les aînés du clan transmettent aux jeunes initiés, « **zengi** » apparaît plusieurs fois dans la soirée sous un costume de feuillage. Après la fin de la cérémonie, les anciens du campement accompagnent les jeunes initiés dans la forêt pour une initiation secrète.

-La danse du feu « **bondo** » est la grande danse des magiciens exhibée pour soigner les malades du campement, c'est une danse publique qui se déroule la nuit, le « **nganga** »⁸⁰ porte la peau de panthère qu'il enroule aux bras et aux jambes. Il danse devant un feu allumé au centre du campement. Il lit dans le feu et désigne les responsables de la maladie (sorciers et envouteurs). Pour donner un rythme à la danse du feu, tous les hommes du campement participent à la cérémonie⁸¹ c'est à ce moment que les malades sont soignés et d'autres désenvoûtés des mauvais esprits. Les instruments de musique qui accompagnent cette danse sont les tambours et les flûtes joués par les hommes.

-La danse « **gani** », danse de transmission de pouvoir du défunt à son héritier. Elle est exhibée par les initiés quand l'aîné du clan ou un guérisseur meurt. Le futur héritier, souvent choisi parmi les jeunes est placé assis dans le sanctuaire tenant dans ses mains la tête du défunt étalé sur du feuillage, presque à même le sol⁸². Dans la société aka, la danse de transmission du pouvoir « **gani** » est exhibée sur la place centrale du campement en tournoyant près de la dépouille de l'aîné. Une fois les puissances du défunt appréhendées, elles sont transférées au jeune héritier choisi comme gardien du clan⁸³.

-La danse « **Bouma** », elle est aussi une danse d'initiation qui demande un apprentissage préalable dès le bas âge avant d'être accepté et reconnu dans la communauté comme danseur. « **Bouma** » est aussi exhibée par les génies guérisseurs afin de chasser les mauvais esprits du campement.

-La danse d'attirance : elle est exhibée par les jeunes filles ou jeunes garçons. Elle est exécutée dans le cadre d'une union ou lors de la recherche d'un conjoint ou d'une conjointe pour le mariage. L'anthropologue Norbert Gani, spécialiste du peuple Aka, affirme que : « *chez les Aka,*

⁷⁹<http://www.c'estpassorcier.org/> consulté le 21 novembre 2014,

⁸⁰Nganga c'est le devin guérisseur de la société Aka.

⁸¹Demesse L *changements techno-économiques et sociaux chez les pygmées Babinga (Nord Congo et Sud de la république centrafricaine)* ; Paris, Selafr, 1978 ; P.208.

⁸² Entretien personnel avec Eta Sorel Brazzaville, mai 2014.

⁸³ L'UNESCO et la sauvegarde des traditions orales Aka, op.cit, P.10.

comme dans d'autres sociétés des peuples autochtones d'Afrique Centrale, chaque activité et événements importants, sont accompagnés d'un rituel pour honorer les esprits qui règnent dans la forêt. Les chants et les danses font donc partie intégrante du mode de vie aKa »⁸⁴.



Figure 4: Danses traditionnelles de l'ethnie aka

Source : Photo Eta Sorel 2013

⁸⁴ Entretien personnel avec l'ethnologue Eta Sorel, Brazzaville mai 2014.

Chapitre 2 : Approche Conceptuelle et Théorique

Etant donné que notre mémoire est une contribution à la valorisation des traditions culturelles orales de l'ethnie aka située au Nord du Congo Brazzaville, nos consultations scientifiques ont été basées sur les concepts abordés par notre thème de recherche à savoir : valorisation du patrimoine culturel, peuples autochtones du Congo, centre d'interprétation, traditions orales et folkloriques, l'ethnie aka. C'est à travers ces concepts que nous avons orienté notre réflexion et défini le plan d'action de notre projet professionnel.

2.1 Définitions et Explications des notions

Il s'agit de donner les caractéristiques des concepts abordés par notre mémoire.

2.2 La valorisation du patrimoine culturel

Le concept « **valorisation** », vient du verbe « valoriser » dont l'origine latine est « *valor* »⁸⁵. Il signifie donner une plus grande valeur à quelque chose, la mettre en valeur pour obtenir une plus grande rentabilité ou une plus grande efficacité. En économie, il signifie « mettre en valeur un bien en la présentant de façon plus avantageuse, pour lui accorder une importance »⁸⁶. Pour Gihane Zaki⁸⁷, la valorisation du patrimoine signifie susciter l'intérêt, faire connaître, augmenter la visibilité, en un mot faire rayonner un produit ou un bien culturel. Ce produit culturel est dans bien de cas lié au patrimoine, il peut être matériel ou immatériel. Dans le cas de notre thématique qui porte sur les traditions culturelles du peuple aka, le concept de patrimoine dans un premier temps a un sens oral donc immatériel. Ensuite, il prend un sens matériel quand il s'agit d'expliquer des connaissances, de principes d'action ou de valeurs que l'homme porte en lui⁸⁸. Ce bien culturel ne devient du patrimoine lorsqu'il est partagé avec les autres individus, et dans la mesure où il peut leur donner une forme sensible des mots, des objets, des gestes, des représentations ou encore des comportements⁸⁹. La société autochtone du Congo Brazzaville, par exemple, a toujours recours aux instruments de musiques pour accompagner leurs chants, les masques et costumes de feuilles pour interpréter les rites de passage et d'initiation. De même, le patrimoine matériel ne trouve sa pleine signification qu'en se référant aux savoirs et aux valeurs traditionnelles qui sont à la base de sa production⁹⁰. Les traditions culturelles orales d'une ethnie, représentent l'identité culturelle d'une Nation. Et elles sont considérées comme un patrimoine culturel que chaque Etat devrait conserver et sauvegarder. Ainsi, Ulrich Kevin

⁸⁵Moudjalou Jean pierre, Valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie Punu du Gabon et du Congo : L'exemple du festival des expressions culturelles « Dinong », mémoire de l'Université Senghor 2013, P. 13.

⁸⁶<http://www.cnrtl.fr/definition/valoriser> consulté le 13 décembre 2014

⁸⁷Zaki G, Tourisme et valorisation du patrimoine, cours Université Senghor d'Alexandrie, novembre 2014

⁸⁸Turgeon L, Sauvegarde et transmission du patrimoine culturel immatériel ; cours université Senghor, janvier 2015.

⁸⁹Unesco et CRATERE ; *Guide pour patrimoine culturel et développement local*, 2006, P.9.

⁹⁰ibidem

Kianguebeni, nous retrace que la notion du «**patrimoine**» est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension)⁹¹. En s'inspirant de la définition donnée par le dictionnaire de la politique, l'auteur affirme que le patrimoine est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes, il peut être de nature diverse : culturel, historique, et monumental⁹². Au Congo particulièrement, la politique culturelle définit la notion de patrimoine national, culturel comme l'ensemble des biens meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent un intérêt pour l'histoire, l'art, la science et la technique⁹³. « Le patrimoine culturel congolais est aussi défini comme étant le témoin de l'héritage collectif de la nation, non seulement pour les objectifs rituels, mais aussi les documents et les sites représentant un ensemble de la vie de la société congolaise du passé »⁹⁴. Pour donner une nuance à cette notion de patrimoine culturel, Marie Christine Parent souligne que : Ce concept de patrimoine revêt diverses interprétations. Parce qu'elle inclut à la fois des éléments matériels et immatériels. Selon l'auteur, le champ du patrimoine culturel matériel comprend : le patrimoine mobilier, immobilier, archivistique et documentaire. Ce patrimoine renvoie à des objets tangibles qui peuvent être conservés restaurés et exposés aux publics⁹⁵.

Ces objets sont souvent acquis, conservés protégés et diffusés par les musées et les sociétés d'Etat. Par opposition du patrimoine matériel, il y'a le patrimoine culturel immatériel que nous abordons ici dans un contexte des traditions culturelles orales. Ce patrimoine est représenté par des savoirs et savoir faire d'une collectivité, où on trouve le patrimoine linguistique, musical, les contes et les mythes. Cette richesse culturelle, fait donc partie intégrante du patrimoine ou de l'héritage culturel d'une société⁹⁶. Comme c'est le cas chez le peuple aka du Nord Congo. Dans cette même logique, Laurier Turgeon, affirme que le patrimoine semble être aujourd'hui partout et en tout. Il est à la fois culturel et naturel, matériel et immatériel, artistique et technique. Il se manifeste à l'échelle familiale, régionale, nationale voire mondiale⁹⁷. Nous rappelons que notre travail consiste à valoriser les traditions culturelles de l'ethnie aka qui s'inscrivent dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

Selon l'Unesco et Craterre, « la notion de patrimoine immatériel est constituée d'éléments qui relèvent de la culture de chaque peuple, laquelle se traduit par des manières de faire, de dire, d'être et de penser, de répéter symboliquement des faits historiques ou de se fixer des règles morales ou éthiques. Sont susceptibles d'être protégés au titre du patrimoine immatériel les éléments qui relèvent d'abord de

⁹¹ Kianguebeni UK, 2011; op.cit, P.23.

⁹² Ibidem

⁹³ Article 2 de la loi N°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel au Congo

⁹⁴ Gautier C, *Le patrimoine culturel Africain*, Paris, Editions de la Maisonneuve et Larose, 2001, P.139.

⁹⁵ <http://mariechristineparent.wordpress.com/recherche/articles-et-travaux/la-notion-de-patrimoine-culturel-vivant-une-contribution-ethnomusicologie> , article consulté le 22 décembre 2014

⁹⁶ Ibidem

⁹⁷ Turgeon L ; *Patrimoine métissé, contexte coloniaux et post coloniaux* ; Paris éditions de la Maison des sciences de l'homme, les presses universitaires Laval, 2003, P. 17.

connaissances et de compétences opératoires »⁹⁸. En effet, la particularité du patrimoine culturel immatériel est essentielle à sa compréhension : il s'agit d'un patrimoine vivant. Il se compose de phénomènes collectifs en voie de disparition et d'autres en train de naître. . Chaque culture adapte à son profit des influences diverses dans de constantes adaptations et inventions⁹⁹. Cependant, pour donner une explication plus claire à cette notion de valorisation du patrimoine culturel, nous allons reprendre la pensée d'Awa Ndiaye qui dans son mémoire souligne que « *la valorisation du patrimoine culturel peut être un élément de rayonnement du territoire ou un outil de développement local et de cohésion social par le biais des différentes richesses culturelles mises en évidence et valorisées au sein d'une structure en charge du patrimoine culturel, par exemple les écomusée* »¹⁰⁰.

Dans son ouvrage intitulé « la valorisation économique du patrimoine », Xavier Greffe précise que la notion de « valorisation du patrimoine est devenue un objectif important des sociétés contemporaines. Pour les individus et les ménages, c'est le moyen de satisfaire un certain nombre de besoin, d'ordre artistique, esthétique ou cognitif, ou même de loisirs. Pour les propriétaires, privés ou publics, c'est la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires à la conservation de leurs monuments. Pour beaucoup d'entreprises, c'est l'occasion de bénéficier de retombées touristiques ou de puiser les savoir-faire et les références nécessaires à l'innovation. Pour les collectivités territoriales, ce peut être une façon de donner une image positive du territoire et d'améliorer le cadre de vie. Pour les Etats enfin, c'est le moyen d'affirmer une identité nationale, source de cohésion»¹⁰¹. Dans cette même logique, « la valorisation du patrimoine doit être entendue comme un processus de qualification des éléments du patrimoine, matériel tout comme immatériel. Il s'agit alors d'en énoncer et approfondir les caractéristiques techniques, artistique au sens de l'histoire de l'art, de faire le choix et de produire tout élément du patrimoine culturel d'un territoire donné. Cette véritable production de valeur comporte donc des aspects de recherche fondamentale qui permet de faire le choix des éléments à valoriser, à conserver et à sauvegarder afin de contribuer au développement économique d'une contrée»¹⁰².

Afin d'apporter sa contribution à cette notion de valorisation du patrimoine Caroline Gauthier khuran pense que : « Les problèmes de valorisation du patrimoine culturel s'inscrivent dans la continuité du thème de la valorisation, de la conservation ou du sauvegarde. Et quand les populations locales

⁹⁸ Unesco et Craterre op.cit, P.12

⁹⁹ Ibidem

¹⁰⁰ Tiré du mémoire d'Awa Ndiaye, Valorisation du patrimoine culturel immatériel au Sénégal : Proposition d'un projet d'écomusée à Fatick, Mémoire de l'Université Senghor 2013, P.23.

¹⁰¹ Greffe .X : *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la culture/ la documentation française, 2003, P13.

¹⁰² Barrère C et al *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris, L'Harmattan 2005, PP. 253-254.

accordent un intérêt à un élément patrimonial tangible ou intangible elles développent des comportements respectant son existence. C'est-à-dire sa valeur historique, et sa valeur symbolique. Ce qui revient à dire que les Etats doivent élaborer une politique de vulgarisation réussie correspond dans bien des cas au moyen le plus efficace et le moins onéreux pour sa protection et sa valorisation car il est indispensable dans le développement des Etats»¹⁰³. Enfin, la valorisation du patrimoine doit concerner des secteurs d'activités très variés et peut prendre parfois de nombreuses formes. Mais dans sa conception, elle retient particulièrement deux volets : le volet pédagogique lié de plus en plus aux musées et aux différents centres de promotion du patrimoine, et le volet économique associé aux industries de l'artisanat et du tourisme¹⁰⁴.

2.3 Etat des publications sur la notion de peuples autochtones

Il s'agit ici de passer en revue les différentes sources qui nous ont permis de comprendre le concept de peuples autochtones dans un contexte général. Mais nous signalons d'emblée que peu de publications existent sur cette notion étant donné qu'elle est encore nouvelle dans les institutions et suscite encore des controverses dans plusieurs Etats. Pour cela, nous avons fait recours aux différents travaux publiés sur cette question en nous basant sur les rapports d'activités de l'Unesco, de l'Observatoire congolais des droits de l'homme, (OCDH) et de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale. Du point de vue étymologique, le terme autochtone vient du grec ancien « *autókhthônos* » composé de « *autós* », de soi-même et de « *khthôn* » la terre¹⁰⁵ « Un autochtone est donc une personne née dans le lieu où elle habite. En anthropologie, un autochtone est une personne dont les ancêtres sont originaires de l'endroit où elle habite. Une population est dite autochtone si sa présence, dans un lieu déterminé, est avérée depuis de nombreuses générations. Ce concept est opposé de conquérant, envahisseur, colon, étranger, immigré, touriste »¹⁰⁶.

Selon l'Unesco, « les peuples autochtones comptent quelques 350 millions de personnes soit environ 5% de la population mondiale dans plus de 70 pays du monde et représentent également 5000 langues et cultures. Malgré leur importante contribution à la diversité culturelle de l'humanité et au développement durable de notre planète, beaucoup demeurent socialement marginalisés et se voient privés de leurs droits fondamentaux. Confrontés à des multiples défis, les peuples autochtones occupent une place importante dans le paysage culturel mondial. Ils sont présents dans plus de 5 continents : l'Afrique, l'Asie, l'Océanie, et l'Amérique. Nous pouvons citer en exemple les populations appelées « *pygmées* » en Afrique Centrale, les Bushman en Afrique Australe, les Eskimo des régions

¹⁰³ Gautier C, op.cit P.36.

¹⁰⁴ Ibidem

¹⁰⁵ <http://www.espacestems.net/articles/autochtone/>, consulté le 24 décembre 2014

¹⁰⁶ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autochtone.htm>, consulté le 30 décembre 2014

arctiques d'Amérique et les Amérindiens »¹⁰⁷. La définition de la notion de peuples autochtones fait l'objet de nombreux débats au sein des instances internationales concernées. Il en est de même dans les organisations autochtones elles-mêmes (ICRA International 2007). Le rapporteur spécial des Nations Unies J.Martinez Cobo affirme que : « *Ce terme autochtone est d'usage courant sur le plan international. Il précise aussi par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, s'estiment distinctes des autres segments de la société qui dominant à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Elles constituent maintenant des segments non dominants de la société et elles sont déterminées à préserver, développer et transmettre aux futures générations leurs territoires ancestraux et leur identité ethnique, qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques* »¹⁰⁸.

Malgré la diversité de leur situation, les peuples autochtones partagent une série de caractéristiques propres à leur société (ICRA International, 2007), mais également une expérience commune face au monde occidental : la préexistence, la non-domination, la différence culturelle, l'auto-identification en tant que peuple autochtone, la forte dépendance vis-à-vis d'écosystèmes nourriciers, et une organisation basée sur le mode des sociétés précapitalistes. Aussi, Les communautés autochtones ont comme point commun qu'elles ne sont pas encore diluées dans le monde moderne et occidental qui les entoure. Une abondance de formes sociales subsiste à l'uniformisation du monde entraînée par la globalisation du marché et par la mondialisation des rapports sociaux. Tel que le souligne la commission internationale pour les droits des peuples autochtones (ICRA), « la notion de peuples autochtones se définit à partir de trois approches, chacune ayant leurs caractères relatifs et contextuels. Il y'a : l'approche structurelle qui définit les peuples autochtones par rapport à leur position au sein de la structure sociale du pays dans lequel ils vivent, l'approche culturelle qui met en avant les aspects culturels des peuples autochtones, comme la langue, les connaissances concernant la nature, et autre habitude collective, et l'approche historique qui se fonde sur le critère d'ancienneté c'est-à-dire ceux qui ont occupé en premier un territoire donné »¹⁰⁹.

Dans son rapport d'activités sur les peuples autochtones d'Afrique : Les peuples oubliés ? « la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale a donné les caractéristiques générales suivantes des groupes qui s'auto-identifie eux-mêmes comme peuples autochtones : la culture et le mode de vie de cette population diffèrent considérablement de ceux de la société

¹⁰⁷ L'Unesco et les peuples autochtones : Un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle, op.cit, P.67.

¹⁰⁸ Idem, P.66.

¹⁰⁹ <http://www.icrainternational.org/autochtones/index.php?ressource=1>; consulté le 19 novembre 2014

dominante, leur culture est menacée, parfois même en risque d'extinction. La caractéristique clé de la plupart de ces cultures est que la survie de leur mode spécifique d'existence dépend directement de l'accès et des droits liés à leur territoire traditionnel et aux ressources naturelles qui s'y trouvent. Ils souffrent de discrimination, ils sont considérés comme moins développés et moins avancés par rapport à d'autres groupes plus dominants de la société »¹¹⁰. Ces populations, comme l'affirme Yvon Norbert Gambeg, vivent souvent dans des régions difficiles d'accès qui sont géographiquement isolés, et souffrent de différentes formes de marginalisation, à la fois politiques et sociales »¹¹¹. La commission africaine des peuples autochtones rappelle aussi que : « ces communautés sont victimes de domination et d'exploitation au sein même des structures nationales politiques économiques, qui sont généralement conçues pour refléter les intérêts et les activités des groupes majoritaires. En plus, ces discriminations, dominations et marginalisations violent leurs droits de l'homme en tant que peuples et communautés d'un pays. Donc, cette discrimination menace aussi la pérennité de leur culture et de leur mode de vie. Et les empêche de participer pleinement aux prises de décisions concernant leur propre futur et leur mode de développement»¹¹².

Dans le contexte congolais, les peuples autochtones, anciennement appelés « **pygmées** », sont des chasseurs cueilleurs. Ce concept de **peuples autochtones** couvre un grand nombre de groupe ayant des identités et des langues distincts¹¹³. « Plusieurs groupes sont localisés dans d'autres pays de la sous région Afrique Centrale. En partant du Nord du Congo vers le Sud de la côte atlantique, dans le département du Kouilou, vivent les Babongo ; ils peuplent également le Niari, la Bouenza et la Lékoumou. Et ils s'étendent jusqu'au sud-est du Gabon, au delà du massif du Chaillu. Dans la région du pool, les zones de Vindza, Kimba, Mayama, Kindamba, sont habitées par les Babis, Ils se retrouvent aussi au Cameroun autour de Kribi et Lolodorf, où ils sont dénommés Bagyeli. Dans les plateaux Batéké, au centre du Congo, habitent les twa. Ce nom est proche de celui des autochtones du Centre de la République Démocratique du Congo, qu'on appelle les Bambuti, terme que l'on retrouve dans l'ancien royaume Kuba et qui n'est pas aussi loin des Twa du Burundi, du Rwanda ou encore de l'Ouganda. Dans la cuvette ouest, on trouve le peuple Bakola dans le village de Mbomo ; ils s'étendent jusqu'au Gabon, et prennent d'autres noms tels que, Bibayek, ou encore Babongo »¹¹⁴. Dans la Sangha, au Nord du Congo Brazzaville, on trouve d'autres groupes notamment

¹¹⁰Peuples autochtones d'Afrique : Les peuples oubliés ? Rapport de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale ; octobre 2006, P.10

¹¹¹Tiré du Rapport sur les pygmées et le développement en République du Congo : Bilan et perspectives, Gambeg Yvon Norbert, février 2004, P.18

¹¹²Rapport de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale, op.cit ; P.12.

¹¹³Les peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et esclavage ; Rapport de l'observatoire congolais des droits de l'homme au Congo ; (OCDH), Novembre 2011, P.21.

¹¹⁴ Ibidem

les Mikayes et les Mbenzeles qui s'étendent dans la Likouala. Au Nord extrême du Congo, on retrouve les Aka dont le nom signifie « ceux qui vivent dans les arbres ou les feuilles ». Et reconnus par les anciens égyptiens comme des « danseurs de Dieu »¹¹⁵. Outre le peuple aka, nous avons les Bagombé, réputés plus dangereux et excellent chasseurs car ils utilisent encore les techniques de chasse ancestrale. A partir de la vallée Ndoki et dans le département de la Likouala, est habitée par les Aka, ils s'étendent au Sud Est du Cameroun, et au Sud de la République Centrafricaine, dans la région de la Lobaye ou Mbaki qui sont des zones frontalière du Congo.

Au Congo, toutes ces communautés sont nommées Babenga au Nord du Congo, et au Sud du Congo elles sont appelées Babongo. Selon l'observatoire congolais des droits de l'homme¹¹⁶, ces appellations sont moins objectives dans la société congolaise, et le terme français « pygmées », qui a une origine grecque signifiant « haut d'une coudée », est devenu une connotation péjorative et interdit d'utilisation. Parce que les autochtones du Congo voire de la sous région ne l'entendent que dans le contexte d'insulte de la part de leurs voisins Bantu.

Tableau 1 : Exemple des peuples autochtones d'Afrique Centrale

Pays	Groupe ethnique	Principales activités économiques
République du Congo	Aka, Babongo, Mbénzélé, Bakola	Chasseurs cueilleurs
République démocratique du Congo (RDC)	Bambutu, Twa, Effé	Chasseurs cueilleurs
Cameroun	Ba Aka, Bedjang, Bagyeli	Chasseurs cueilleurs
Rwanda	Batwa	Cultivateurs depuis 2004
République Centrafricaine	Aka, Mbénzélé	Chasseurs- cueilleurs
Burundi	Batwa	Cultivateurs depuis 2004

Auteur : Rosthand Merrill Mouanda

2.4 La notion du centre d'interprétation

Selon le dictionnaire « Le Grand Robert » (2005, p.1160), le concept interprétation vient du latin « *interpretatio* » qui signifie interpréter. C'est donc une action d'expliquer, de donner une signification claire aux faits, gestes, et paroles. Il s'agit de donner une explication à une chose qui est obscure, ambiguë dans sa compréhension. En effet, « Le concept d'interprétation est une doctrine anglo-saxonne popularisée dans les années 1950 par un journaliste américain, Freeman Tilden, concernant la

¹¹⁵ Ballif N, op.cit, P.11.

¹¹⁶ Rapport de l'observatoire congolais des droits de l'homme, op.cit, P.22.

visite des parcs nationaux aux Etats unies »¹¹⁷. Dans son ouvrage intitulé «*interpreting héritage*» qui signifie l'interprétation du patrimoine, il souligna que « la notion d'interprétation est une approche visant à transmettre de l'information aux visiteurs de sites naturels, culturels ou patrimoniaux. Elle permet de donner du sens aux différents éléments observés par un visiteur sans entrer dans des explications ou dans une démarche scientifique»¹¹⁸. Sa méthode de médiation s'appuie sur l'expérience et l'émotion du visiteur, elle se pose aussi en termes de transmission de valeurs données par le biais de la médiation humaine. A travers cette définition, on comprend que : « le propre de l'interprétation est de stimuler chez le visiteur un désir d'élargir l'horizon de ses intérêts et de ses connaissances et de l'aider à comprendre les grandes vérités qui gisent derrière tout constat de faits»¹¹⁹.

Le centre d'interprétation est implanté dans l'espoir de dynamiser un territoire donné, dont le tourisme culturel peut être un moteur de l'économie locale. Selon Sylvie Marie Scipion, «le centre d'interprétation semble correspondre aujourd'hui à de nouveaux modes de dialogues et de représentations entre un territoire, ses habitants et tous ceux qui souhaitent le comprendre. C'est un lieu ouvert à tous, qui permet aux publics de découvrir le patrimoine d'une communauté ou d'un territoire »¹²⁰. De façon générale le centre d'interprétation se différencie toujours d'un musée ou d'un écomusée par rapport à sa polyvalence et son interactivité avec le public. Ses principales ambitions c'est de donner envie de protéger le patrimoine, d'encourager sa transmission aux générations futures, de favoriser l'appropriation du patrimoine, de susciter l'envie d'apprendre et d'approfondir une connaissance culturelle. Il permet aussi de valoriser un patrimoine afin de permettre un développement local¹²¹.

Cependant quel type de patrimoine est digne d'être valorisé dans un centre d'interprétation ? Pour répondre à cette question, Serge Chaumier et Daniel Jacobi¹²², affirment que tout type de patrimoine peut donner lieu à la construction d'un centre d'interprétation. Il s'attache plus particulièrement à deux catégories patrimoniales : d'un côté le patrimoine immatériel ou intangible constitué des danses, de musiques traditionnelles, des connaissances liées à la nature et le savoir faire dans le domaine de

¹¹⁷Mélanie Bessard et Nolwenn Robine, Les centres d'interprétations dans leur relation à la recherche et la diffusion, in *La lettre de l'Ocim* N°119, septembre-octobre 2008, P.13.

¹¹⁸Ibidem

¹¹⁹ Ibidem

¹²⁰ Sylvie Marie Scipion, Le centre d'interprétation au cœur d'un processus de valorisation du patrimoine, in *La lettre de l'Ocim* N°61 1999, PP.22-29.

¹²¹ Serge Chaumier et Daniel Jacobi, Nouveau regard sur l'interprétation et les centres d'interprétation, in *La lettre de l'Ocim*, N°119 septembre- octobre 2008, P.6.

¹²² Ibidem

l'artisanat traditionnel par exemple. Et d'un autre côté du patrimoine matériel monuments historiques, sites archéologiques et patrimoine naturel : forêt jardins botaniques¹²³.

Le rôle du centre d'interprétation dans le département de la Likouala, plus précisément dans la ville historique d'Impfondo sera de contribuer à la valorisation des cultures des populations riveraines notamment le peuple aka afin de permettre un développement local. Nous allons donc utiliser les richesses culturelles du peuple aka à des fins de développement économique et touristique pour ce département. Cela renforcera le rayonnement de cette ville ; en favorisant aussi le dialogue culturel entre communauté et l'amélioration des conditions de vie des habitants. Aussi, il s'agit de renforcer la cohésion sociale en donnant à Impfondo une mémoire apaisée pour construire l'avenir et faire émerger une culture du développement. L'ambition est de faire de cette ville une destination touristique attractive pour sa vitalité culturelle. Car le centre d'interprétation est le seul moyen pour valoriser les traditions orales de l'ethnie aka¹²⁴.

2.5 Traditions culturelles orales et folkloriques

Du point de vue étymologique, le mot tradition, en latin « *traditio* » acte de transmettre, vient du verbe « *tradere* », faire passer à un autre, livrer, remettre (Robert 2005, p.1291). La tradition est donc une transmission non matérielle des éléments culturels, des faits historiques, des doctrines et des pratiques religieuses. Selon A. Raphaël Ndiaye, la tradition orale est « la somme des données culturelles qu'une société juge essentielles, retient et codifie, principalement sous forme orale, afin d'en faciliter la mémorisation, et dont elle assure la diffusion aux générations présentes et à venir. Parmi les exemples de la tradition orale nous pouvons citer les techniques de transmission des danses et musiques traditionnelles, les interdits, les rites etc. D'après cette définition, la tradition orale apparaît donc comme un héritage qui manifeste de nombreuses dimensions de l'homme, dont la raison, l'intelligence et la spiritualité, sont une volonté de demeurer dans le temps. Cette définition permet à Claude Lévi Strauss d'affirmer qu'il n'y a pas de peuples enfants, mais que tous sont adultes». ¹²⁵ Amadou Hampâté Bâ, quant à lui définit la tradition orale en se basant surtout sur sa fonction principale de transmission à la fois de la culture et des connaissances très diverses aux jeunes générations : « *Il est peu de choses dans la tradition africaine, qui soient purement récréatives et gratuites, dépourvue d'une visée éducative ou d'une fonction de transmission de connaissances* ». Et, pour souligner la

¹²³ Ibidem

¹²⁴Propos du promoteur de l'événement culturel « Feux de Brazza » sur la place des traditions culturelles anciennes dans le développement économique du Congo. Brazzaville juillet 2014.

¹²⁵ Tiré de l'article de Barankenguje J, La Tradition Orale En Afrique Serait-Elle En Voie De Disparition A L'aube De Ce 21ème Siècle? Source : <http://www.theafronews.com/la-tradition-orale-en-afrique-serait-elle-en-voie-de-disparition-a-laube-de-ce-21eme-siecle/>. Consulté le 15 novembre 2014

mission primordiale qui incombe aux personnes âgées dans la transmission de la tradition africaine, il ajouta cette phrase, qui est restée très célèbre dans les milieux intellectuels d'Afrique et de l'Occident : « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle »¹²⁶. C'est à travers cette pensée que certains Etats ont compris l'impérieuse et urgente nécessité de conserver la mémoire collective de leurs peuples, en enregistrant la parole des anciens détenteurs du savoir traditionnel afin que celui-ci ne sombre pas dans l'oubli et puisse être transmis aux générations futures.¹²⁷

En anthropologie, « La notion de tradition au sens restreint du terme signifie l'ensemble des habitudes d'un peuple. Au sens large, elle se définit comme un fait historique d'un passé qui a persisté jusqu'à présent, où elle est transmise, et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations la transmettent de nouveau »¹²⁸.

Cependant, la notion de tradition a pris un sens plus large lorsque l'Unesco définit le folklore comme : « une sorte de photographie de la culture originelle qui s'est transmise de génération en génération et qui peut évoluer dans le temps et dans l'espace. C'est en ce sens que le folklore est considéré comme une culture traditionnelle. Par ailleurs, le folklore est populaire dans son essence car elle caractérise un peuple ou une communauté dans sa grande majorité. Le folklore est en général une culture qui s'adresse à la population dans son ensemble. Il est transmis de génération en génération et participe à l'identité culturelle d'un peuple, qui se reconnaît dans cette culture. A ce titre le folklore est une forme de patrimoine culturel immatériel »¹²⁹.

Pour Pierre Alain Collot¹³⁰, la notion de folklore se trouve directement assimilée à l'héritage et aux aspirations artistiques traditionnelles de la communauté, c'est-à-dire aux expressions verbales (contes, poèmes, histoires), expressions musicales, expressions par action (danses folkloriques, jeux, rituels et formes artistiques) et toute autre expression tangible tel que l'art folklorique (dessins, peintures, sculptures, poteries, objets en terre cuite, mosaïques, travaux sur bois, objets métalliques, bijoux,

¹²⁶ Ibidem

¹²⁷ Unesco, *Tradition et développement en Afrique* ; Paris Editions Unesco, 1990, P. 34.

¹²⁸ Touré A, et Mariko I, *Amadou Hampâté Bâ, Homme de science et de sagesse*, Paris, Karthala 2005, P.28.

¹²⁹ Tiré du mémoire de Mousset A, *La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : enjeu aux multiples facettes*, mémoire de master recherche, institut d'études politiques de Lyon 2006, P. 27.

¹³⁰ Pierre Alain Collot, *La protection des savoirs traditionnels, du droit international de la propriété intellectuelle au système de protection sui generis*. In *Revue internationale interdisciplinaire* N° 53, 2007 PP.181-209.

Source <http://droitcultures.revues.org/502> consulté le 16 janvier 2015

vanneries, travaux d'aiguille, textiles, verreries, tapis, costumes), les instruments de musique et les formes architecturales.

Toutefois il faut souligner que l'expression tradition et folklore prennent un sens primitif dans nos sociétés africaines du XXI^e siècle. Elles ont tendance d'affirmer que ces pratiques culturelles traditionnelles sont réservées aux sociétés antérieures, sauvages et archaïques. C'est pourquoi A. Mousset nous rappelle que : « Ces deux concepts, sont souvent chargés de connotations péjoratives qui assimilent des caractéristiques culturelles d'une communauté à une culture dépassée, ayant perdu sa véritable signification originelle. C'est pour cette raison que les cultures traditionnelles des sociétés anciennes de nos Etats africains sont négligées au détriment de la culture moderne. Enfin, si le folklore remplit une fonction d'identification et de reconnaissance d'une communauté, il semble que cette fonction n'opère que ponctuellement et artificiellement car elle relève plus de divertissement que d'une manière de vivre profondément enracinée»¹³¹. C'est dire que le débat sur le concept folklore reste ouvert.

2.6 La notion de l'ethnie

Selon le grand Robert (2005, p.1896) le terme ethnie vient du grec « *ethnos* » qui signifie peuple, nation. L'ethnie est donc un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture.

Pour J-P Chrétien et G Prunier « l'ethnie est un groupe de personnes historiquement formé, qui sont unies non seulement par la conscience de leur communauté et de leurs différences par rapport aux autres groupes humains. C'est donc un groupe de personnes qui a en commun une langue et une culture qu'elles se transmettent de génération en génération »¹³². Par contre, le sociologue allemand Marx Weber parle en terme de groupes ethniques. Et il les définit comme étant des groupes humains qui font preuve d'une croyance subjective dans leur ascendance commune, à cause de ressemblances dans le type physique, dans les coutumes, ou de souvenirs partagés dans l'expérience de la colonisation et des migrations¹³³. Pour ce qui est du concept aKa, voir le premier chapitre qui traite de la problématique.

¹³¹ Mousset A, 2006 ; op.cit ; P.27.

¹³² Chrétien J.P et G Prunier, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, P.135.

¹³³ Jean-Loup Amsell, « ETHNIE », Encyclopédie Universalis en ligne, consulté le 17 janvier 2015.
Source : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ethnie/>.

Chapitre 3 : Approche Méthodologique

Pour réaliser ce travail, deux types de sources ont été consultées. Nous sommes donc partis d'un principe fondamental qui était celui de faire une synthèse des sources écrites et des sources orales. La recherche s'est basée sur la consultation des rapports de terrain sur le peuple aka, des entretiens personnels, de la collecte des informations sur les sites internet spécialisés sur la question des peuples autochtones et de l'expérience du stage. Par ailleurs, nous ne manquerons pas de mentionner les difficultés rencontrées lors de notre recherche.

3.1 Méthode de recherche

Pour collecter des informations indispensables à la rédaction de ce mémoire, nous avons opté pour la méthode qualitative. Elle a consisté à faire le choix des informations recueillies des sources écrites et orales par rapport à leur pertinence et à leur portée historique et ethnographique. C'est à travers cette méthode que nous avons saisi la richesse culturelle immatérielle de l'ethnie aka et compris les stratégies de valorisation de cette dernière au sein d'une structure culturelle telle que le centre d'interprétation.

3.2 Les sources écrites

Les premières informations de cette recherche ont été collectées après la consultation des documents qui traitent de près ou de loin notre sujet de recherche. Nous avons consulté des ouvrages généraux et spécialisés, les rapports, articles et des travaux académiques tels que des mémoires. Ces documents écrits ont été consultés à la bibliothèque de l'Université Senghor d'Alexandrie durant nos deux années de formation, à la bibliothèque de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, à la bibliothèque de l'Institut Français du Congo et au service de documentation de la direction générale du patrimoine et des archives lors de notre stage de mise en situation professionnelle à Brazzaville. En effet, les documents dont nous avons disposé nous ont permis de définir notre sujet et d'autres, par contre, nous ont servi de source d'inspiration pour la conception de notre problématique et de notre projet professionnel. Aussi, à la direction des archives nationales du Congo, nous avons consulté un certain nombre des sources écrites précoloniales : rapports des missionnaires et des explorateurs qui nous ont permis de comprendre le rapport qui existait entre les Bantu et le peuple aka avant même la colonisation. Ces explorateurs et missionnaires ont produit d'importantes descriptions ethnographiques liées aux us et coutumes des sociétés traditionnelles du Congo dont celles du peuple aka. Leurs documents sont aussi révélateurs de l'organisation culturelle et économique des peuples autochtones de tous les pays de l'Afrique Centrale.

3.3 Les sources orales ou entretiens réalisés

Les sources orales qui constituent la documentation indispensable pour traiter notre sujet de recherche ont nécessité des entretiens avec les spécialistes et chercheurs sur la culture de l'ethnie aka. Elles ont permis de recueillir des informations précieuses pendant notre stage de mise en situation professionnelle effectué à Brazzaville. Nous avons récolté des informations précieuses dans une société où l'essentiel des savoirs et des connaissances ancestrales est conservés dans la tradition orale. Nous avons donc discuté avec les spécialistes de peuple aka qui sont des hommes de terrain, des professeurs d'ethnologie et d'anthropologie de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, les représentants des associations qui travaillent pour la promotion et la sauvegarde des cultures autochtones du Congo. Sans oublier les cadres et chercheurs du Ministère de la culture et des arts, ainsi que toute personne susceptible de nous donner des informations en rapport avec notre sujet de recherche. Les entretiens se sont déroulés selon deux méthodes alternées :

- l'entretien libre qui consiste à écouter l'informateur pour tirer les éléments essentiels sur notre sujet. Les informations retenues étaient aussitôt reproduites dans un bloc note.

- l'entretien dirigé qui consiste à poser des questions précises sur les thèmes de notre problématique. Cette partie a consisté à interrompre l'informateur afin d'avoir des précisions sur son discours.

Les personnes rencontrées ont été soumises à un questionnaire qui s'articulait autour des thèmes suggérés par notre problématique. La liste des personnes rencontrées ainsi que le guide d'entretien peuvent être consultés en annexes 2 et 3 de ce travail.

3.4 L'analyse des informations récoltées

Les textes recueillis, comme tout document historique, ont été soumis à une critique qui a consisté à apprécier les sources écrites consultées et surtout celles qui traitent des peuples autochtones. Il était question de vérifier l'authenticité des documents; leurs exactitudes ainsi que la crédibilité des faits historiques qu'ils rapportaient. Parce que plusieurs éléments culturels de la tradition orale aka ont évolué en ce XXI^e siècle. De même, l'abondante littérature qui existe sur les « pygmées » de l'Afrique Centrale est contradictoire car la plupart des auteurs se perdent en conjectures quand ils traitent la question sur leurs origines et sur leur histoire avec les Bantu. En ce qui concerne les sources orales, nous avons soumis les informations collectées à une critique systématique. Et les informations qui variaient d'une source à une autre, ont été confrontées aux éléments issus de l'analyse des sources écrites. Les données récoltées, loin d'être exhaustives et suffisantes pour traiter complètement notre sujet, nous ont fourni après analyse, un matériau relativement important qui, avec les renseignements

tirés des autres sources, sites internet, articles rapports, nous ont permis de construire le présent travail. Qui, n'aurait certainement abouti s'il n'avait pas bénéficié aussi des conseils de nos informateurs.

3.5 Le stage de mise en situation professionnelle

Le stage est une étape fondamentale dans le cursus académique d'un étudiant en master professionnel. Il est une partie intégrante de la formation à l'Université Senghor et c'est elle qui accompagne l'étudiant dans la recherche et l'exécution de ce stage professionnel. En effet, ce stage a pour but de permettre une mise en situation professionnelle de l'étudiant, et de confronter ses recherches aux réalités de l'environnement professionnel. Il est aussi un facteur important dans le marché de l'emploi. Ainsi, en fonction de notre thème et projet professionnel qui portent sur : la création *d'un centre d'interprétation pour la valorisation des traditions orales de l'ethnie aka*», nous avons effectué un stage de mise en situation professionnelle dans la période de mai à juillet 2014 au Ministère de la culture et des arts plus précisément dans son organe technique qui est la Direction générale du patrimoine et des archives au Congo Brazzaville. Le choix d'effectuer le stage au sein de cette structure, se justifie par le fait que notre projet professionnel est aussi la préoccupation de la structure qui souhaite réaliser un inventaire général sur les traditions culturelles orales de l'ethnie aka du Nord Congo. Cet inventaire devrait ensuite aboutir à la mise en place d'un centre culturel pour valoriser ce patrimoine oral. Cependant, la structure devrait nous permettre de se familiariser avec l'exercice de l'inventaire qui devient une obligation dans le processus de protection et de valorisation du patrimoine culturel immatériel congolais et de connaître les réalités de terrain. Il s'agissait également d'enrichir nos connaissances acquises à l'Université Senghor pour les mettre au service de la structure d'accueil. Ce stage était un moment de collecte des informations pouvant nous aider à la rédaction de notre mémoire mais aussi pour la structuration de notre projet professionnel.

3.6 Présentation de la structure du stage

La Direction Générale du Patrimoine et des Archives est située au 22^{ème} étage de la tour Nambemba au centre ville de Brazzaville. Nous rappelons que c'est une direction de création récente, mise en place par le décret n° 2010-44 du 28 janvier 2010, qui détermine en même temps ses attributions et son organisation. En effet, son texte de création précise à son article 1 que la direction générale du patrimoine et des archives est l'organe technique qui assiste le Ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de gestion du patrimoine et des archives. Par ailleurs, cette direction a été créée pour rendre plus efficace l'action du Ministère en charge de la culture en matière de protection et de promotion du patrimoine tant au niveau national qu'international. Pour cela, elle est chargée

d'assurer la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines des sites culturels et naturels, des monuments, des fouilles archéologiques, des archives, des musées, des arts, des langues et des savoir - faire traditionnels.

La Direction générale du patrimoine et des archives contribue à la protection du patrimoine culturel dans son ensemble qu'il s'agisse du patrimoine culturel immobilier, mobilier et immatériel. Elle est donc chargée de mettre en place une politique patrimoniale dynamique, efficace et cohérente. Pour ce faire, elle procède à l'inventaire, à la conservation, le classement et la mise en valeur des éléments constitutifs du patrimoine culturel¹³⁴. Cependant, cette direction générale est organisée comme suit : à sa tête un directeur général qui est chargé de l'animer, la coordonner et la diriger. Elle est composée de plusieurs organes sur lesquels elle s'appuie pour bien mener son action. Il s'agit :

- De la direction des musées, des monuments et des sites historiques (DMMSH) qui est le pilier de la direction générale du patrimoine en matière de protection du patrimoine culturel matériel tout comme immatériel car elle est chargée de mener, de manière générale, toutes les actions de collecte, de protection, de conservation et de transmission du patrimoine culturel au Congo ;
- De la direction des fouilles archéologiques qui est chargée d'identifier, d'inventorier, de réglementer et de codifier les fouilles archéologiques tout en contrôlant la pratique de celle-ci sur tout le territoire national ;
- De la direction des archives et de la documentation qui est chargée de protéger le patrimoine archivistique et de la documentation¹³⁵.

3.7 Apport du stage dans le présent travail

L'expérience de terrain à la Direction générale du patrimoine et des archives du Congo a été bénéfique sur plusieurs points. Parmi les acquis du stage nous pouvons retenir :

- la maîtrise des techniques d'inventaire du patrimoine culturel immatériel ;
- la maîtrise du fonctionnement d'une structure de gestion du patrimoine culturel (matériel et immatériel) ;
- l'acquisition de nombreuses notions liées au patrimoine culturel immatériel ;
- l'amélioration de notre projet professionnel et de notre thème de mémoire ;

Le thème du stage qui portait sur : « l'inventaire du patrimoine culturel immatériel du domaine royal de Mbé », a été choisi conjointement avec le directeur général de la structure d'accueil. Cela nous a

¹³⁴ Kiangubeni UK 2011, op.cit ; P.58.

¹³⁵ Ibidem

permis de prendre en compte des questions de pré-inventaires que nous avons oubliées de souligner dans les actions de notre projet professionnel.

D'une part cette thématique nous a permis de comprendre les différentes étapes d'un projet de pré-inventaire et d'inventaire général du patrimoine immatériel. Plus précisément l'identification, l'inventorisation et la mise en valeur des éléments du patrimoine immatériel à travers les projets culturels tels que la mise en place des centres culturels, musées, complexes, maisons de culture etc. D'autre part, cette étude a modifié notre stratégie d'implantation d'un centre d'interprétation dédié à la culture du peuple aka du Nord du Congo. C'est après le stage que nous sommes rendu compte que la mise en place d'un centre culturel dans une zone rurale est obligatoirement précédée par un certain nombre d'activités de pré-inventaire et de médiation. Le travail de médiation consiste à réunir les personnes concernées par le projet : peuples autochtones personnes ressources, experts sachants etc. pour leur expliquer le bien fondé du projet. Il s'agit d'une initiative obligatoire sans laquelle il ne peut aboutir. Elle a pour but d'aider ces personnes à comprendre et assimiler le projet pour mieux le porter car mieux il est compris, plus il a la chance de réussir. Enfin, pour contribuer à la durabilité d'une structure culturelle en milieu rural, il faut une participation active de la population locale.

3.8 Autres acquis socio professionnels

Durant la période de notre stage professionnel, nous nous sommes entretenus sur la faisabilité de notre projet professionnel, notamment sur la création d'un centre d'interprétation pour la promotion de la culture des peuples autochtones aka qui est la partie importante de notre mémoire professionnelle. Avec M Dieudonné Moubiala, conseiller au Ministère de l'environnement et coordonnateur du projet FIPAC (le Forum international des peuples autochtones d'Afrique Centrale,) cet entretien nous a permis d'avoir des éléments sur la participation des peuples autochtones du Nord dans les projets de gestion du patrimoine forestier au Congo. Étant donné que le centre d'interprétation que nous proposons dans ce travail sera implanté à Impfondo, une zone entourée par la grande forêt équatoriale. Nous voulons que l'autre objectif du projet soit la protection de l'environnement à travers les faits et pratiques du patrimoine immatériel aka. Lors des échanges, nous avons compris qu'au Congo les peuples autochtones du Nord ne sont pas souvent associés dans les projets d'exploitation forestière initiés par le Ministère de l'environnement. Il s'avère que dans les zones d'activités ciblées par les exploitants, on trouve des sites culturels importants pour les communautés autochtones. Nous pouvons prendre en exemple les tombes de personnage célèbres de ces communautés, lieux de mémoire des grands chasseurs, chefs de clan, les arbres mythiques que l'on trouve dans ces forêts, les animaux totems et d'autres zones sacrées. A en croire le coordonnateur du projet FIPAC il doit avoir une participation des peuples autochtones dans les différents projets d'exploitation forestière et les études d'impacts doivent

être menées en collaboration avec les chefs de ces communautés car ces derniers joueront le rôle de guide dans la délimitation des zones à exploiter. Toujours dans ce même volet, nous avons été reçus par les chercheurs du RENAPC (le Réseau national des peuples autochtones du Congo) qui nous ont fait savoir que, dans les années antérieures, le gouvernement Congolais n'accordait pas une importance particulière aux minorités du pays, mais avec les violations de droits de l'homme observées à l'encontre de ces populations, il a fini par promulguer une loi interdisant tout travail forcé et autres actes contraires aux droits de l'homme envers ces populations en l'occurrence la loi n°05 du 25 février 20011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones au Congo. Enfin, d'autres recherches complémentaires ont été faites à la galerie d'ethnologie de l'hebdomadaire les dépêches de Brazzaville afin de bien s'imprégner de la culture du peuple aka et surtout de la danse et des chants polyphoniques. Pour cela, nous avons rencontré le coordonnateur du groupe de musique « *MOAKA NA NDIMA* », l'Homme et la forêt Mr Sorel Eta qui nous a éclairé sur la musique traditionnelle de ce peuple et sur son évolution au sein de la société congolaise. Si l'on en croit à ses propos le groupe « *Ndima* » qui signifie la forêt en langue aka, se charge de protéger, d'inventorier, et de faire la promotion de la culture de ce peuple à travers la musique car cette dernière est en voie de disparition. Il va donc falloir que les professionnels du patrimoine prennent conscience de ce problème et mettent en place des mécanismes durables pour pérenniser cette richesse culturelle.

3.9 Difficultés rencontrées

Nous étions heurtés à certaines difficultés liées à tout travail de recherche. Comme par exemple, celui de certaines personnes ressources et de certains cadres des administrations du pays qui ne voulaient pas discuter avec nous pour des raisons de divulgation des informations de leurs recherches. De même, le grand souci de ce travail était celui de rassembler les sources écrites qui traitent de notre sujet de recherche, en raison de la rareté des documents qui traitent de notre problématique.

Les documents relatifs à la société « *pygmées* » ne traitent pas de façon explicite des questions qui constituent l'objet de ce travail. Cette étude est beaucoup plus fondée sur les résultats des entretiens réalisés avec Eta Sorel¹³⁶, l'ethnologue spécialiste de l'ethnie aka du Nord Congo étant donné que notre voyage en forêt c'est-à-dire dans la Likouala était reporté.

¹³⁶Eta Sorel est Ethnologue autodidacte, musicien et manager du Groupe de musique Aka « *Ndima* ». Il étudie avec passion la culture de l'ethnie Aka, peuple qu'il a rencontré depuis 1996 dans la grande forêt équatoriale du Nord de la République du Congo.

Chapitre 4 : Proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales du peuple aka.

Notre projet professionnel porte sur la mise en place d'un centre d'interprétation pour la sauvegarde et la valorisation des traditions culturelles de l'ethnie aka. Il s'agit ici d'énoncer le contexte et la justification de la création dudit centre, les objectifs de sa création, les publics cibles, les différents partenaires techniques, institutionnels et financiers pour sa réalisation, les différentes phases de réalisation du projet, ainsi que les activités de médiation qui seront programmées pour son animation. Nous signalons que ce projet est porté par le ministère de la culture et le Bureau Unesco du Congo Brazzaville. Le centre sera implanté dans les locaux de la mairie d'Impfondo, un ancien bâtiment de la période coloniale.

4.1 Présentation de la zone d'implantation du projet



Légende :  Zone d'implantation du projet

Figure 5 Carte du département de la Likouala

Source : googlemaps.com, consulté le 02 décembre 2014

4.1.1 Situation géographique et démographique du département de la Likouala

Le centre d'interprétation dédié aux traditions orales de l'ethnie aka, sera implanté dans la ville d'Impfondo chef lieu du département de la Likouala. « Sa superficie de 66.044 km², soit 19% de la superficie totale du pays. Le département de la Likouala est une région de la République du Congo

située dans la partie Nord du pays. Elle est limitrophe des départements de la Sangha, des deux Cuvettes, ainsi qu'avec la République Centrafricaine, le Cameroun, et la République démocratique du Congo »¹³⁷. La Likouala est couverte par la grande forêt équatoriale et elle connaît un climat de sous type oubanguien, avec une saison de pluie d'août à novembre et une saison beaucoup moins pluvieuse d'avril à juin. La faune est riche, on y trouve toutes les espèces caractéristiques de la forêt équatoriale : mammifères, oiseaux, reptiles, et insectes très variés. Dans ses fleuves relativement poissonneux, on rencontre aussi des hippopotames, des crocodiles ainsi que des lamantins. La flore est caractérisée d'essences variées telles, le limba, le sapelli, l'acajou et l'iroko qui sont des arbres de référence de la grande forêt équatoriale du Nord Congo. Elle couvre 22.200.000 hectares de forêt¹³⁸. Le département de la Likouala, compte 30.000 habitants, dont l'ethnie Bantu représentée par les Bomitaba, Kaka, Bondongo, Moundjombo et Enyellé et les peuples autochtones représentés par les Aka et les Mbénzélés¹³⁹. Le chef lieu du département de la Likouala est Impfondo la ville qui abritera le centre d'interprétation. Elle est bâtie au bord du fleuve l'Oubangui, l'affluent du fleuve Congo et elle compte 20.000 habitants dont les autochtones et les Bantu.

4.1.2 Contexte et justification du projet

Les traditions culturelles orales de l'ethnie aka du Congo et du sud de la République Centrafricaine, sont considérées par l'Unesco comme étant un chef d'œuvre du patrimoine oral de l'humanité¹⁴⁰. La richesse culturelle immatérielle de ces deux communautés, est caractérisée par des chants polyphoniques, les danses traditionnelles, les rites de passage, d'initiation et d'une littérature orale riche composée des contes, légendes, proverbes et devinettes¹⁴¹ etc. Ce patrimoine oral, constitue un moyen d'expression populaire et traditionnelle qui a une valeur exceptionnelle du point de vue de l'anthropologie, de l'art et de la linguistique.¹⁴² Il sied de rappeler qu'il s'agit d'un témoignage unique, d'une tradition culturelle très ancienne et encore vivante, bien que certains éléments sont menacés de

¹³⁷documents.wfp.org/stellent/groups/public/.../ena/wfp213365.pdf, consulté le 9 février 2015.

¹³⁸ http://www.congo-site.com/La-foret-congolaise_a804.html, consulté le 24 décembre 2014.

¹³⁹<http://www.fipac.net/> consulté le 8 novembre 2014.

¹⁴⁰Discours de Monsieur Lambert Alfred Bonezui, directeur général de la culture et du patrimoine de la République Centrafricaine lors de l'ouverture du centre de référence de Mongouba dédié à l'ethnie Aka du Sud de la République Centrafricaine.

¹⁴¹Tiré du discours de Monsieur Jean Claude Ngakosso, ministre de la culture et des Arts du Congo, lors de la signature d'un accord avec l'ancienne représentante du Bureau Unesco Madame Robertine Roanimahary, en vue de sauvegarder et de valoriser les traditions orales du peuple Aka du Congo. Brazzaville, le 23 décembre 2004.

Source : http://www.sangonet.com/HistoireRCA/valor-culture-Pygm_rca-congoB.html , consulté le 05 décembre 2014.

¹⁴²Entretien personnel avec Monsieur Samuel Kidiba, ancien directeur général du patrimoine et des archives du Congo, Brazzaville, août 2014 ;

disparition. Cette distinction de l'Unesco à travers la République Centrafricaine, avait incité les institutions en charge du patrimoine culturel, les chercheurs, historiens voire les associations de protection des cultures des peuples autochtones du Congo d'œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation de ce patrimoine culturel immatériel. Car, il est confronté à la mondialisation culturelle, la déforestation, l'exode rural, et le non respect des droits de l'homme par les communautés Bantu. Pour ne pas rester en marge de cette problématique et pour apporter une contribution à la sauvegarde du patrimoine immatériel de cette ethnie, nous souhaitons mettre en place un centre de référence dédié à la culture de l'ethnie aka. Le choix de proposer ce centre d'interprétation, se justifie par le fait que nous souhaitons non seulement sauver cette culture menacée de disparition, mais aussi contribuer au bien être de la population aka. En effet, la mise en valeur de cet héritage va permettre un développement communautaire par le tourisme culturel. Ce sont les populations locales c'est-à-dire les Aka qui seront les premiers bénéficiaires de ce projet. Aussi, notre projet de mise en place d'un centre pour la valorisation des traditions orales du peuple aka, va également permettre de sauvegarder et de léguer aux générations futures une civilisation vieille de plus de sept siècles¹⁴³, celle du peuple aka. Après l'implantation du centre à Impfondo, on pourra envisager une bonne exploitation et une mise en valeur de cet héritage culturel. Ce qui permettra de créer des sources de revenus pour la localité concernée, la ville touristique d'Impfondo, située en plein cœur de la grande forêt équatoriale du Nord Congo ville qui abritera le centre. C'est donc un projet qui va contribuer au rayonnement de cette contrée car il sera un point de référence et de rencontre pour tous ceux qui s'intéressent à la culture Aka. Il sera destiné aux élèves, aux universitaires, aux chercheurs, touristes etc. Rappelons aussi, qu'une fois le projet mise en oeuvre, le centre sera un véritable miroir pour la culture congolaise en général et celle du peuple aka en particulier. En raison de sa valeur universelle exceptionnelle, l'héritage immatériel du peuple aka, mérite d'être sauvegardé. Enfin, pour réaliser ce projet, nous allons nous associer au ministère de la culture et des arts, précisément son organe technique qui est direction générale du patrimoine et des archives, le ministère de du tourisme, de l'environnement et de l'économie forestière.

4.1.3 Objectif général du projet

- ❖ Créer un centre d'interprétation pour valoriser les traditions orales de l'ethnie aka.

4.1.4 Objectifs spécifiques

- ❖ Réaliser un inventaire général sur la culture de l'ethnie aka ;

¹⁴³ Conférence du professeur Théophile Obenga sur les origines des peuples autochtones du Congo, Brazzaville département d'Histoire Mars 2009.

- ❖ Garantir une meilleure protection des traditions orales du peuple aka par la recherche, la documentation, la préservation, la mise en valeur et la promotion de ce patrimoine culturel exceptionnel ;
- ❖ Entreprendre la collecte de données (textes, images et sons), afin d'établir des banques de données typologiques et anthropologiques sur la musique polyphonique, les danses, interdits ou tabou, contes et rites de cette population ;

4.1.5 Résultats attendus

- ❖ Rendre viable un véritable centre d'interprétation pour l'étude, la collecte, la sauvegarde, la promotion et la diffusion des traditions culturelles orales des peuples aka ;
- ❖ Contribuer au développement de la localité qui abritera le centre de référence ;
- ❖ Former et impliquer entièrement la communauté aka dans toutes les activités du plan d'action ;
- ❖ Sensibiliser le public national et international par la diffusion des résultats de la recherche ;
- ❖ Valoriser les aspects artistiques et événementiels de cette culture par l'organisation des manifestations culturelles, telles qu'un festival sous-régional sur la musique et la danse du peuple aka ;

Pour bien asseoir notre projet, il sera mis en place des partenariats avec le bureau du FIPAC, (le forum international des peuples autochtones d'Afrique Centrale) qui a lieu tous les 2 ans dans le département de la Likouala précisément à Impfondo. Mais avec d'autres institutions et ONG de la place œuvrant pour la protection et la promotion des droits des peuples autochtones du Congo en l'occurrence le fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD), le réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), l'Observatoire Congolais des droits de l'homme (OCDH), et le fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) en vue de sauvegarder et de valoriser ensemble le patrimoine culturel aKa.

4.2 Gestion et mise en œuvre du projet

Etant donné que les peuples autochtones du Congo et particulièrement les Aka bénéficient d'une protection nationale¹⁴⁴, nous allons nous appuyer sur la direction générale du patrimoine et des archives pour mettre en place notre projet. Cet organe technique du ministère de la culture et des arts, sera notre relais entre le peuple aka, et les partenaires.

¹⁴⁴ Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo.

En effet, le renforcement de la protection des traditions orales des peuples autochtones du Congo en général et du peuple Aka en particulier est aussi assurée par le décret 2010-804 du 31 décembre 2010 portant ratification de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Congo. Et le décret 68-45 du 19 février 1968 fixant les modalités d'applications de la loi 32/65 donnant à l'état la possibilité de créer des organismes tendant au développement de la culture et des arts. Ainsi donc, notre projet va se dérouler en 3 phases :

-La première phase du projet va consister à informer et sensibiliser les différents partenaires : populations locales, collectivités territoriales, élus locaux, (conseillers, députés, sénateurs), les ONG et partenaires de financement sur la pertinence du projet. En vue de sa réussite, ces partenariats seront signés avec les ONGS nationales et internationales œuvrant pour le développement durable des populations autochtones dans le monde. Outre la campagne d'information et de sensibilisation qui sera menée auprès du public national et local, nous allons prévoir des émissions à la radio locale de la Likouala et à la radio et télévision nationale (télé Congo et digital radio télévision). Pour cela, quelques émissions seront produites à la radio et à la télévision en vue de sensibiliser le grand public car la plupart du temps au Congo, les émissions se déroulent en langue lingala ou kituba parlées par la quasi-totalité de la population Bantu. Ou encore en français, afin de viser l'élite intellectuelle et les décideurs politiques. Dans ce même sens, des articles sur l'histoire et sur la culture aka seront publiés dans la presse nationale et internationale ; ceci pour sensibiliser une plus large public sur l'existence d'un tel centre et d'une telle richesse culturelle. Par ailleurs, il convient dans le cadre de ce projet, d'organiser de façons régulières des séminaires afin d'informer et de sensibiliser les autorités et populations locales d'Impfondo sur la nécessité de les impliquer dans la mise en œuvre du plan d'action de valorisation des traditions culturelles de leur localité. Il est aussi prévu la publication des supports d'informations (dépliants, affiches, banderoles) afin d'informer le public sur les mesures de sauvegarde prises au plan national et du calendrier du déroulement des activités de construction du centre. Les activités d'information et de sensibilisations, vont se poursuivre pendant toute la période du projet pour permettre à tous nos partenaires, de s'imprégner du projet afin qu'ils portent plus d'intérêt à celui-ci. Après nous allons constituer des équipes pluridisciplinaires qui seront chargées de mener le projet. Ces équipes, seront composées des spécialistes en Gestion du patrimoine culturel, en gestion de l'environnement, en ethnologie, en Histoire et en anthropologie. Mais aussi des représentants des populations locales c'est-à-dire aka.

-La deuxième phase du projet portera sur la formation des enquêteurs locaux chargés d'assurer la collecte des données ethnologiques et anthropologiques. Les formateurs seront des experts de plusieurs disciplines confondues (anthropologues, ethnologues, sociologues, et ethnomusicologues) qui

dirigeront des enquêtes et la collecte des données ethnographiques sur le terrain. L'objectif de la formation des enquêteurs sera de leur présenter les termes de référence d'une enquête orale, les techniques de réalisation d'un pré inventaire et d'un inventaire général. C'est ainsi qu'il faut à les exercer aux outils techniques de travail et aux stratégies envisagées pour l'atteinte des résultats attendus. Il est également prévu de former des techniciens et des animateurs du centre d'interprétation d'Impfondo au fonctionnement et aux activités de médiation du centre. Dans toutes ces activités de formation les communautés aka seront fortement impliquées. Toujours dans ce même volet, un séminaire de formation des enquêteurs sera organisé. Et les participants du séminaire seront sélectionnés sur dossier parmi les cadres du ministère de la culture, ou des étudiants qui ont une qualification en anthropologie, en gestion du patrimoine culturel et ayant au moins trois années d'expérience de terrain dans la collecte des traditions culturelles (musique, danse, contes légendes rites et cultes etc). Le séminaire se tiendra dans la localité d'Impfondo pour le département de la Likouala, et un autre sera organisé à Brazzaville. La durée des différents séminaires sera de 3 jours, le nombre total de participants sera limité à 16 personnes ou enquêteurs et le nombre des intervenants sera limité à 3 formateurs. La direction générale du patrimoine du Congo se chargera de cet inventaire.

-La troisième phase du projet sera celle de l'identification et de la collecte du patrimoine immatériel du peuple aka, de l'exécution des travaux de sauvegarde, de promotion, et de valorisation de ces richesses immatérielles. Il s'agit ici de mener des missions de recherche et de collecte des données sur le terrain. Ces enquêtes de terrain seront effectuées chez les peuples autochtones aka habitant le Nord Congo. Les équipes d'enquêteurs vont entreprendre des missions dans les campements aka afin de collecter des données fiables sur leur tradition : textes, récits de vie, images, sons, sur la musique et la danse traditionnelle de cette communauté. Cela va nous permettre de rassembler une documentation plus complète sur leurs traditions orales. Suite aux travaux de terrain, le traitement, l'archivage manuel et électronique des données, constitueront la base de la collecte sur les traditions orales de cette ethnie qui sera ensuite stockée au centre de référence d'Impfondo. Le but de cette activité, est d'aboutir à la constitution d'une banque de données sur le patrimoine oral aka. Même si des études antérieures ont été faites sur ce patrimoine par le bureau Unesco de Brazzaville, et qu'une documentation assez fournie existe déjà, il est important de rassembler toute la documentation et faire des recherches supplémentaires c'est-à-dire plus approfondies. Cette partie, va également porter sur la mise en place du système de gestion du centre pour son exploitation. Il convient de noter que notre projet mettra un accent particulier sur la mise en place d'un cadre de concertation et de sensibilisation entre les différents partenaires : population locale, ministère de tutelle, ONG, et partenaires de financement. C'est dire que cette phase est extrêmement importante en termes d'activités à mener, et elle nécessite

d'avantage de temps. Enfin, la méthodologie de travail que nous mettrons en place pour constituer notre base de données est la suivante :

- Recherches documentaires
- Enquêtes orales
- Observation directe ou enquêtes empirique
- Etilisation de questionnaires
- Description des faits
- Interprétation et comparaisons des faits
- Prise de notes
- Croquis, schémas
- Relevés des coordonnées géographiques au GPS (Global position system)
- Prise de vues photographiques, enregistrement audio et audiovisuel

Pour traiter nos données, nous allons procéder aux méthodes suivantes :

- Dépouillement et sélection des données
- Rédaction et stockage manuels
- Saisie et stockage informatisés
- Traitement des données audiovisuelles
- Archivage des données (textes, images, sons, etc.)

Nous allons procéder par 2 systèmes de stockage des données

- Stockage manuel

Il s'agira, après traitement, de compiler sur un support « papier » les différentes données typologiques des résultats des travaux de recherches et collectes sur la musique et la danse des Aka par exemple. Les prises de vue photographiques analogiques réalisées, seront tirées sur papier. De même, les éléments audio et audiovisuel seront réservés sur bande ou cassettes audio et cassette VHS, et constitueront ainsi des banques de données manuelles.

- Stockage numérique

Etant entendu que des prises de vue photographiques et audiovisuelles seront réalisées à l'aide d'appareils numériques, une fois enregistrer sur l'ordinateur équipé d'un programme XP multimédia, ces éléments seront traités et stockés sur CD-ROM. Les données textuelles seront traitées de la même manière afin de constituer des banques de données numériques

4.2.1 Durée du projet

Au regard de l'importance des travaux de recherches de terrain, d'aménagement et de l'équipement du centre, le projet s'étalera sur 2 ans. Il sied de rappeler que la population locale c'est-à-dire le peuple aka va constituer l'essentiel de la main d'œuvre dans la plupart des travaux à réaliser. C'est pour autant dire que leur participation dans ce projet sera importante.

4.2.3 Cadre légal du projet

Comme nous l'avons souligné au début de ce travail, le peuple autochtone aka occupe la région de la Likouala, la grande forêt équatoriale du Nord Congo. Etant donné que ces populations sont présentes dans tous les villages que compte ce département, nous procéderons par une délimitation des zones sur lesquelles les travaux d'inventaire seront menés. Donc, ces villages seront sélectionnés en fonction de l'importance de leur patrimoine culturel immatériel riche et diversifié. Une fois ces villages délimités, il sera nécessaire d'assurer une large diffusion des textes juridiques sur la sauvegarde et la valorisation des traditions orales des peuples autochtones en général et Aka en particulier. Mais aussi de sensibiliser les Bantu sur les droits culturels, économiques, environnementaux, et sociaux des Aka. Il convient donc d'amener les autorités politiques, départementales et locales à faire une application effective des textes réglementaires, et de mettre en place un cadre juridique de protection du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones du Congo. Parmi ces différents textes, nous pouvons citer :

Au niveau national :

-La loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones du Congo.

-La loi n°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel et naturel.

-La loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle en république du Congo.

Au niveau international:

-La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

-La convention pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003, et ratifiée par le Congo le 30 décembre 2010.

-La recommandation de l'Unesco sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire du 15 novembre 1989.

-La convention n° 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) de 1989 sur la protection des droits des peuples indigènes dans le monde.

Une fois ces textes appliqués, il y'aura un véritable respect des droits des peuples autochtones qui sont souvent marginalisés et discriminés au Congo et dans d'autres pays de l'Afrique Centrale.

Il sied de rappeler qu'au Congo, dans les années antérieures, le constat sur le respect des droits des peuples autochtones n'était guère satisfaisant. Pour preuve nous pouvons citer en exemple la destruction et l'appropriation des terres qui sont importantes pour les peuples aka habitant la grande forêt du Nord Congo. En ce sens, ils ne peuvent jouir pleinement de leurs droits culturels sans la protection de leurs terres ancestrales. La terre pour les peuples aka est l'incarnation et le symbole de leur identité culturelle, elle protège le droit de vivre de ces peuples¹⁴⁵. Il convient de noter que lorsque ces populations autochtones sont dépossédées de leurs terres, elles se trouvent dans l'incapacité de préserver leur culture et de la transmettre aux générations futures. Pour aider les Aka de comprendre les textes juridiques sur la sauvegarde de leurs traditions, us et coutumes, nous allons signer un partenariat avec le département de langues et civilisations africaines de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville afin de traduire ces textes nationaux et internationaux en langue aka.

4.2.4 Moyens humains et matériels du projet

-Moyens humains

Pour réaliser ce projet, nous aurons besoins d'une équipe composée de :

-un chef de projet pour sa coordination ;

- Un assistant au chef de projet ;

-Une équipe pluridisciplinaire pour les recherches de terrain ;

-Une équipe mixte composée des Aka et Bantu pour d'autres activités et pour l'animation du centre

- Moyens matériels

Concernant l'acquisition d'équipement pour le centre, nous aurons besoins des moyens informatiques (ordinateurs et périphéries complètes équipés de programme XP professionnel), et de matériel

¹⁴⁵ <http://www.survivalfrance.org/parcsoupeuples> consulté le 12 décembre 2014

bureautique et multimédias, (photocopieurs, téléviseurs, appareils DVD, rétroprojecteur vidéo). Ces fournitures de bureau sont indispensables pour la coordination du centre de référence D'Impfondo. Cela va nous permettre d'une part de traiter et de stocker les données, et d'autre part de préparer et de réaliser leur diffusion. Pour permettre à notre centre de remplir pleinement sa mission de sauvegarde, de protection, et de valorisation des traditions orales de l'ethnie aka.

Nous aurons besoins des outils scientifiques qui permettent de réaliser les sorties scientifiques de recherches et de collectes des données de terrains (textes, images et sons). Appareils photos analogiques et numériques, cameras, enregistreurs de sons analogiques et numérique. D'autres matériels comme les GPS et les boussoles serviront à la localisation et à la délimitation des sites tampons constitués des villages ou campements aka dans l'optique de réaliser diverses cartographies. Il est prévu de faire une demande d'achat d'un véhicule de marque BG pour les missions scientifiques de terrain. Il nous faut également acheter des pirogues à moteurs pour accéder aux campements situés sur l'autre rive du fleuve Oubangui.

4.2.5 Description des activités du Centre

La fonction du centre est de rassembler la documentation sur les traditions culturelles de l'ethnie aka. De mettre en valeur ce patrimoine culturel et d'organiser des activités qui visent à sauvegarder et à transmettre les savoir et savoir-faire de cette communauté. Les activités du centre de référence pour la promotion des cultures aka tourneront autour des conférences débats thématiques sur les différents aspects de la culture des peuples aka. Ces différentes conférences seront organisées et animées par les Aka eux-mêmes avec des interprètes issus des communautés Bantu. Nous pensons aussi à la projection de films sur la vie quotidienne aka. Les spectacles de théâtres sur les contes, les devinettes, ainsi que des concerts sur le domaine le plus exceptionnel de leur culture qui est la musique polyphonique et les danses traditionnelles. Les visiteurs pourront consulter des documents ethnologiques et historiques lors des expositions des objets d'arts de vie, et instrument de musique traditionnelle pour permettre une meilleure connaissance de leur tradition culturelle. Le centre d'Impfondo sera un point de référence et de confrontation pour tous ceux qui s'intéressent aux traditions culturelles aka. Il sera destiné aux élèves, aux universitaires, aux chercheurs et aux touristes nationaux et internationaux. Les visiteurs seront informés sur les traditions culturelles de cette population, sur leurs origines et sur l'histoire de contact avec les Bantu. Afin de contribuer à la diffusion de la culture de cette population, nous mettrons en place une vaste gamme de stratégies de communication à savoir : la sensibilisation et la formation à travers les productions théâtrales, les émissions radiotélévisées, et les articles qui seront publiés dans la presse nationale et internationale. Cela permettra de faire connaître à un large public les incommensurables richesses culturelles du

peuple aka. Le centre comprendra à la fois une salle d'exposition et une salle polyvalente (projection vidéo, activités multimédias, réunions et surtout des conférences sur leur mode de vie. Le rôle du centre de référence d'Impfondo pour ces communautés est capital. Les Aka joueront le rôle de médiateur culturel dans les différents ateliers sur la musique polyphonique¹⁴⁶ et la danse traditionnelle par exemple. Ces ateliers thématiques seront constitués et animés par les différents dépositaires des savoirs et savoir-faire aka à l'intention des jeunes et adultes. Du point de vue programme éducatif et de formation des communautés aka, il sera organisé au sein du centre une formation en alphabétisation fonctionnelle qui sera conduite par le directeur dudit centre en faveur des Aka. Pour les activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le département en charge de la culture organisera chaque année des séries d'ateliers de renforcement de capacité des leaders Aka (gardiens de la tradition). Ainsi que les acteurs culturels de cette communauté. La transmission de leur patrimoine, se fera à travers des séances d'apprentissage et de revitalisation qu'organisera le responsable du centre. Les Aka vont aussi participer aux différentes rencontres culturelles telles que les festivals et les foires au niveau national. Par ailleurs, le centre de référence fonctionnera sous l'égide du Ministère de la culture et des arts notamment la direction générale du patrimoine et des Archives. Afin de mettre en valeur les aspects culturels de l'ethnie aka, nous envisageons un festival sous régional sur la musique et la danse des peuples autochtones du Congo, de la RDC, du Gabon, de la République centrafricaine et du Cameroun à Impfondo. L'objectif de ce festival sera de rassembler les autochtones de ces pays listés afin de diffuser, de valoriser et de promouvoir leur culture au niveau de la sous région. Les activités de promotion du centre prévoient également la réalisation des supports audio, vidéo et cassettes pour une large diffusion de cette culture. Étant donné que les enquêtes de terrain seront permanentes, nous ferons la publication des résultats des enquêtes de terrain à la fin de chaque recherche.

L'autre activité majeure que le centre va mener est la sensibilisation des autorités locales du département de la Likouala: chefs du village, chefs coutumiers, et population locale à la question portant sur la protection de l'environnement qui est devenue une préoccupation majeure en ce XXI^e siècle. Étant donné que le département et la ville qui abriteront le centre est entouré par la grande forêt équatoriale, il sera nécessaire de faire une large diffusion des textes sur la protection de l'environnement¹⁴⁷ au Congo. Et, d'impliquer le peuple aka dans les différents projets d'exploitations forestières. Parceque ces derniers vont jouer le rôle de guide dans le choix des zones d'exploitation. Il s'avère que dans les différentes zones ciblées par les sociétés d'exploitation forestières on trouve des forêts sacrées, rivières sacrées, les tombes de personnage célèbre comme celles des grands

¹⁴⁶ Musique de plusieurs voix.

¹⁴⁷ Loi N° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier en République du Congo.

chasseurs et chanteurs des différents clans de la société aka. En un mot les ainés. A en croire les Aka, leur vie est rythmée par des liens avec la forêt. Elle représente tout dans leur vie, elle est leur mamelle nourricière, la gardienne et la protectrice, la pourvoyeuse des médicaments, le lieu par excellence de recueillement, de repos et de réalisation des activités rituelles¹⁴⁸. Les traditions sociales construites, déconstruites et reconstruites, à travers les générations, sont valorisées et respectées en tant que symboles et fondements de maintien de l'ordre social.

Ce lien qu'entretiennent les Aka avec la forêt constitue la base même de leur société. Aujourd'hui avec la déforestation qui s'observe à travers les pays de la sous région, les politiques d'exploitations forestières et à la création des parcs nationaux, menacent le patrimoine culturel des premiers occupants des forêts du bassin du Congo. La forêt en langue aka « *Ndimba* » est leur maison. Ils sont les maîtres et les conservateurs de la forêt comme ils ont tendance de l'affirmer. Les Bantu ne peuvent nier le rôle des pratiques traditionnelles aka dans la protection des forêts du bassin du Congo. « La destruction de la forêt est une sorte de guerre qui vient décimer le peuple aka. Car, ils ne peuvent plus faire la chasse, la cueillette et la pêche, ni construire des campements dans les forêts de leurs ancêtres. Aussi, ils ne pourront plus fabriquer leurs arcs, leurs filets, leurs nasses, et les habits traditionnels. Selon les Aka, leur encyclopédie tradi-thérapeutique se brûle, leur lieux sacrés de culte sont profanés, leur société ne trouve plus d'explication matérielle par l'absence de métaphore, l'artisanat et l'art traditionnel ne sont plus produits etc. Bref c'est toute leur culture qui est menacée. Leur expression identitaire s'appauvrit continuellement. C'est donc dire qu'ils sont déracinés»¹⁴⁹. Il sied pour nous de rappeler que le projet de mise en place d'un centre pour la promotion des cultures aka, va contribuer à la protection de l'environnement à travers les faits et pratiques immatériels de cette ethnie. C'est à dire les us et coutumes, les interdits alimentaires, et le respect des animaux totems qui se trouvent dans les zones d'exploitations, et qui sont aussi l'habitat naturel de ces populations. Car ces éléments immatériels se développent et sont protégés dans la forêt. Pour ce faire, des études d'impacts seront menées en partenariat avec le ministère de l'environnement avant toute exploitation forestière dans le pays aka. Il est certes vrai qu'au Congo la protection de l'environnement est une question primordiale il y'a des textes, des lois, codes et conventions, mais les aspects culturels immatériels des populations autochtones ne sont pas pris en compte. Et même le ministère en charge de la culture n'est jamais associé dans les différents projets d'exploitation forestière afin d'identifier ensemble les sites culturels qui se trouvent dans ces forêts. C'est aussi un motif de créer ce centre afin de protéger le patrimoine naturel de ce département.

¹⁴⁸ Propos de Eta Sorelrel entretien personnel, Brazzaville, mai 2014

¹⁴⁹ Bienvenu Wapu Samaki, la protection de l'environnement en droit coutumier Congolais : cas des pygmées de la province de l'équateur en République démocratique du Congo, Université catholique du Congo 2012, p. 11.

4.2.6 Publics cibles et bénéficiaires

Notre projet a pour principale cible :

Les élèves, les universitaires les décideurs ;

Les chercheurs, les touristes nationaux et internationaux ;

La population locale, les autochtones tout comme les Bantu ;

Le public des autres pays de la sous-région Afrique Centrale ;

Les collectivités territoriales ;

4.3 Les retombés du projet

Pour avoir fait de notre projet un garant de sauvegarde et de promotion des cultures du peuple aka, nous sommes persuadés qu'il sera bénéfique à travers ses publications scientifiques et la mise en place d'un tourisme culturel durable. Et on pourra avoir des retombées sur le plan culturel, socioéconomique, et même environnemental.

4.3.1 Sur le plan socio-économique

Nous pensons mettre en place une politique d'emplois liées à la valorisation des traditions culturelles aka qui seront d'ailleurs les premiers bénéficiaires de ce projet, ainsi que des emplois qu'il va générer. Ce qui revient à dire que les animateurs du centre, les éco-gardes et les guides, seront recrutés dans leur communauté. Donc, les Aka vont constituer l'essentiel de la main d'œuvre envisagée pour la réalisation des différents travaux d'aménagement du centre et des travaux de protection et de valorisation des espaces naturels, et culturels qui seront effectués dans la localité. Cela permettra d'arrêter le départ massif des jeunes aka vers les grands centres urbains, et de faire rayonner la ville qui abritera le centre (Impfondo). A travers Le tourisme culturel, il y'aura la création d'emplois avec une main d'œuvre essentiellement locale. Ici, il s'agira de mettre l'accent sur le fait que les collectivités territoriales du département de la Likouala, soient les premiers bénéficiaires du projet dans le cadre de la main d'œuvre. Il faut préciser que le projet va favoriser le développement de l'économie locale par le réinvestissement des ressources générées par des publications scientifiques et par le tourisme culturel. Ce qui permettra de financer d'autres projets communautaires comme la construction des écoles, des centres de santé, et des fontaines publiques. Ceci afin d'améliorer le niveau de vie des populations aka qui vivent dans l'extrême pauvreté, manque de soins de santé et d'une scolarité adéquate. Enfin, la population aka sera amenée à commercialiser ses savoir-faire locaux. Ce qui permettra de leur faire bénéficier des retombées touristiques liés aux visites du centre.

4.3.2 Sur le plan culturel

Sur cet aspect culturel, il s'agira de protéger et d'assurer la transmission aux générations futures du plus vieux patrimoine immatériel de l'Afrique Centrale qu'est la tradition orale des peuples autochtones en général et Aka en particulier. Cela permettra d'assurer le rayonnement et la diffusion de la valeur universelle exceptionnelle de cet héritage culturel au niveau national et international. Une fois le centre aménagé et ouvert aux publics, nous envisageons un brassage des cultures c'est l'occasion de faire du tourisme une opportunité de rencontre, d'échanges, de dialogue inter culturel et de cohésion sociale¹⁵⁰.

C'est aussi le moment de promouvoir l'échange culturel entre les Aka et les Bantu. Ce qui permettra de briser le complexe d'infériorité d'une part et de l'assujettissement auquel ils sont victimes d'autres part.. Le projet vise également à sensibiliser les Aka afin qu'ils réservent un accueil chaleureux aux touristes venant de tout horizon, et qui doivent à leur tour respecter les us et coutumes de la localité. Car il faut avouer que le tourisme de masse est souvent à l'origine de la disparition des traditions ancestrales : rites et interdits par exemple. Par ailleurs, Il doit y avoir de la part de ces derniers un véritable respect des normes sociales, culturelles et religieuses de la localité aka. Aussi, ce projet est un moyen pour la population autochtone aka de se réapproprier sa mémoire collective tout en perpétuant le savoir-faire traditionnel.

4.3.3 Sur le plan environnemental

La notion de "développement touristique durable" devrait, selon l'organisation mondiale du tourisme (OMT), recouvrir : « *toute forme de développement, d'aménagement ou d'activité touristique qui respecte et préserve à long terme l'environnement c'est-à-dire les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces* ». ¹⁵¹ Notre travail, est une contribution à la valorisation des traditions culturelles du peuple aka. Dans cette partie, nous pensons à une politique de protection de l'environnement au sein duquel le centre sera implanté. Les visiteurs seront informés sur le respect de l'environnement ainsi que ses traditions. Parceque le tourisme culturel et le non respect du patrimoine aka peuvent contribuer à la disparition des traditions et à la profanation des sites sacrés. Pour remédier à ce problème, des mesures de protections seront prises pour limiter les impacts du tourisme sur la qualité de vie des populations aka et de leur environnement naturel.

¹⁵⁰ www.unesco.org, consulté le 19 décembre 2015

¹⁵¹ <http://www.viatourismreview.net/Article29.php> , consulté le 20 décembre 2014

4.4 Les partenaires du projet

Notre projet va bénéficier de l'appui financier, technique et logistique des partenaires nationaux et internationaux. La volonté de sauvegarder et de valoriser les traditions culturelles des Aka n'est plus à prouver vue les menaces de disparition auxquelles cette culture est confrontée.

4.4.1 L'Etat Congolais

La question de la valorisation et de la protection des traditions orales des peuples autochtones du Congo est une préoccupation nationale et la structure porteuse de ce projet est l'Etat congolais. Ce qui revient à dire que notre projet est à 50 % financé par l'Etat Congolais à travers le Ministère de la culture et des arts.

4.4.2 Les collectivités territoriales

Pour réussir ce projet, nous allons associer les collectivités territoriales. Parceque ces derniers vont jouer un rôle important pour sensibiliser la population locale sur les activités d'inventaire que nous allons mener sur leur territoire. Cela permettra à la population locale de donner plus d'importance au projet car leur participation est indispensable.

4.4.3 Les institutions nationales et internationales

Au niveau national il s'agit des ONG, qui travaillent pour la protection des droits des peuples autochtones du Congo, des sociétés forestières, des sociétés pétrolières, et les confessions religieuses. Nous comptons également sur l'Université Marien NGouabi de Brazzaville, la mairie d'Impfondo, ville qui abritera le projet, le Ministère de l'environnement et celui du tourisme.

-Au niveau international, nous allons développer des contacts avec des agences du système des Nations Unies basées au Congo Brazzaville, comme l'UNESCO à travers le centre du patrimoine culturel immatériel, l'UNFPA, et l'UNICEF. La Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, les ONG internationales telles l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'agence française de développement (AFD), les institutions de coopération bilatérales telles l'ambassade de France au Congo et celle du Japon.

4.4.4 Les partenaires medias

Pour faire connaitre le projet au niveau local, national et international, nous aurons comme partenaires medias : La radio locale de la Likouala implantée à Impfondo et la radio locale de la Sangha implantée à Ouessou. Au niveau national, nous allons contacter la radio nationale du Congo, radio Congo, les radios privées comme digitale Radio télévision et radio Brazza. C'est dire que des émissions seront

produites et animées pour faire connaître le projet et pour organiser des émissions sur le peuple aka c'est-à-dire sur l'importance de leur culture. Nous pensons aussi à d'autres émissions sur la télévision nationale du Congo. Au niveau international nous comptons sur des partenaires comme TV5, France 24, et d'autres chaînes nationales des pays de la sous Régions Afrique centrale.

4.4.5 Planning des activités

Tableau 2 : Planning des activités du projet

Activités	Exécution															
	Année 2017								Année 2018							
	Mai	Juin	Juillet	Août.	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
1. Campagne d'information et de sensibilisation des populations locales et autorités locales																
Acquisition d'équipement pour le centre																
Missions techniques de repérage																
Séminaire de formation des enquêteurs																
Préparation techniques des missions de terrain																
Evaluation de la phase 1																
2. Déploiement des équipes d'enquêteurs sur le terrain																
Traitement et stockage des données																
Séminaire de formation du personnel technique du centre																
Ouverture et lancement officiel des activités du centre																
Evaluation de la phase 2																
3. Mission complémentaire de vérification et de collecte de données																
Traitement et stockage de données des missions complémentaires																
Formation des animateurs du centre																
Publication et diffusion des résultats des collectes des données ethnologiques																
Restitutions																
Evaluation de la phase 3																

4.4.6 Budget prévisionnel du projet

Tableau 3 : Budget prévisionnel du projet

1. Formation des enquêteurs				
Dénomination	Nombre	Prix Unitaire En FCFA	Montant En FCFA	Source de financement
Formation des enquêteurs qui vont mener la collecte des données ethnographiques	08	13000/pers×3jours	312000	Ministère de la culture et des Arts
Transport aller/retour des enquêteurs locaux	08	100000/ personnes	800000	Ministère de la culture et des Arts
Frais de séjours des enquêteurs locaux	08	15000/pers×3jours	3600000	Ministère du tourisme et des loisirs
Honoraire des intervenants	03	250000/pers×3jours	2250000	Bureau Unesco de Brazzaville
Location d'une salle équipée pour la formation	01	250000×3 jours	750000	Partenaires
Sous total 1			7712000	
2. Charges du personnel du projet				
Coordonnateurs du projet	01	600000×24 mois	14400000	Ministère de la culture et des Arts
Coordonateur adjoint du projet	01	300000×24 mois	7200000	Ministère de la culture et des Arts
Responsables chargés du comité scientifique	02	250000×24mois	12000000	Ministère de la culture et des Arts
Responsables chargés de l'administration et des finances	02	250000×24 mois	12000000	Ministère de la culture et des Arts
Première missions de terrains des experts chercheurs	03	400000/pers×10jours	12000000	Ministère de la culture et des Arts
Première mission de terrains des enquêteurs	16	100000/pers×16jours	25600000	Mairie d'Impfondo
Sous total 2			83200000	
3. Acquisition d'équipement du centre				
Ordinateur portable avec périphérique complète et installation	04	350000	1400000	Ministère de l'environnement
scanners	02	100000	200000	Partenaires
photocopieurs	02	450000	900000	Partenaires

Appareils photo numérique	03	50000	150000	Partenaires
Appareil photo analogique	02	150000	300000	Partenaires
Appareils photo numériques	04	40000	160000	Partenaires
Appareils d'enregistrement	02	125000	250000	Partenaires
Ecrans téléviseurs	03	200000	600000	Partenaires
Rétroprojecteur vidéo	02	720000	1440000	Bureau Unesco de Brazzaville
Appareils GPS	03	120000	360000	Bureau Unesco de Brazzaville
Boussoles	03	325000	975000	Partenaires
Véhicule 4x4	01	2000.000	2000.000	Ministère de la culture et des Arts
Pirogues à moteurs	01	40000	40000	Ministère du tourisme et des loisirs
Sous total 3			8775000	
4. Campagne nationale d'information et de sensibilisation				
Production des émissions à la radio locale	50	2500/j× 12 mois	900000	Bureau Unesco de Brazzaville
Production des émissions à la radio et à la télévision nationale	30	150000/j×12 mois	1440000	Ministère de l'environnement
préparation des T-shirt et dépliants pour la sensibilisation	500	1500	750000	Partenaires
Réalisation des supports d'information : Affiches/ banderoles	10	25000	250000	Ministère de la culture et des Arts
Atelier d'information et de sensibilisation des autorités locales et populations locales	08	250000/atelier	2000000	Ministère de la culture et des Arts
Elaboration des fiches d'inventaires	500	600/ fiches	300000	Bureau Unesco de Brazzaville
Sous total 4			5640000	
Coût total du projet			105327000	

Le budget provisoire de notre projet est de **105327000** FCFA Soit **160569** Euro. Nous signalons que ce budget n'est pas exhaustif et il sera revu et complété ensemble avec les experts comptables de la Direction des Affaires financières de la Direction générale du patrimoine et des archives du Congo. Donc, certaines activités et autres charges seront complétées et déterminées sur place.

4.4.7 Suivi et évaluation du projet

Durant la période de mise en œuvre du projet, deux agents de liaison seront désignés par le Ministère de la culture et le Bureau Unesco de Brazzaville pour assurer la supervision et la coordination du projet. Ceci pour permettre de contrôler l'état d'avancement des activités programmées, afin d'aboutir aux résultats attendus. Le chef de mission déposera un rapport d'activité à la Direction générale du patrimoine et des archives. L'évaluation se fera aussi à la fin de chaque activité du projet. Le coordinateur du projet, se chargera de rencontrer l'équipe du projet pour discuter sur des questions liées au bon déroulement de ses activités.

Conclusion

Dans le cadre de la reconnaissance de l'histoire des peuples autochtones du Congo et plus spécifiquement celle du peuple aka du Nord Congo, l'Etat congolais a mise en place une politique de protection et de valorisation des traditions culturelles orales de tous les groupes autochtones localisés sur l'ensemble du territoire national. Cette politique, est accompagnée par la loi n° 5 du 11 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones en République du Congo.

Notre mémoire a pour but de contribuer à la réalisation de cet objectif en proposant un projet de mise en place d'un centre d'interprétation dédié à la valorisation des traditions orales de l'ethnie aka située au Nord du Congo. Au regard de ce qui précède, nous pouvons souligner que le peuple autochtone aka que nous avons présenté dans ce travail, est une ethnie qui occupe une place primordiale dans l'histoire du Congo. Non seulement ils sont considérés comme les premiers habitants du pays, ils possèdent aussi une tradition culturelle riche et variée.

Ils ont une culture caractérisée par des chants polyphoniques, les danses ancestrales, les interdits alimentaires et les rites d'initiation qui peuvent contribuer au développement durable du Congo à travers le tourisme culturel durable. Or aujourd'hui, le risque de voir disparaître cette tradition orale existe. Comme exemple, « la musique et la danse chez les Aka, sont intimement liées à l'exécution des rituels qui régissent les activités économiques et sociales de cette population. Ce qui revient à dire que leur production ne constitue pas une activité artistique en soi, mais c'est une facette de phénomène sociaux dont la survie dépend de celle des activités qui les impliquent »¹⁵². De nos jours, le mode de vie du peuple aka est profondément bouleversé par les changements qui se produisent dans le département de Likouala. Parmi ces changements nous pouvons citer :

-La déforestation de leur habitat naturel orchestrée par les sociétés d'exploitation forestière ;

-L'exode rural provoqué par les violations des droits de l'homme. Les autochtones aka subissent toutes formes de torture de la part de leurs voisins Bantu qui les considèrent comme des sous hommes ou des gorilles à « poil jaune » ;

-la folklorisation de leur patrimoine immatériel pour le tourisme compte aussi parmi les principaux facteurs qui contribuent à la disparition progressive de nombre de leurs coutumes, rituels, savoirs et savoir faire traditionnel.

¹⁵² L'Unesco et les peuples autochtones Aka du Congo et du Sud de la République Centrafricaine, op.cit ; P.18.

Par ailleurs, en ce XXI^e siècle, nous assistons à un phénomène désolant selon lequel les valeurs patrimoniales qui relèvent des aires culturelles dites majoritaires font disparaître les valeurs culturelles dites minoritaires qui, sont menacées depuis des décennies. Nous rappelons que les peuples autochtones en général et Aka en particulier sont spoliés régulièrement de leur patrimoine culturel et artistique à des fins commerciales et touristiques.

Enfin les défis à relever en urgence sont l'établissement d'un inventaire général des traditions orales de tous les peuples autochtones du Congo afin de constituer des bases de données fiables permettant de valoriser cette tradition dans des centres culturels. C'est la seule stratégie qui nous permettra de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Références Bibliographiques

▪ Ouvrages généraux

- Barrère C, et al *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : Editions Harmattan, 2005, 337p.
- Chrétien J-P et Prunier G, *Les ethnies ont une histoire*, Paris : Editions Karthala, 1989, 435p.
- Diouldé L, *La tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Paris : Editions Unesco, 1972, 127p.
- Gaultier KC, *Le patrimoine culturel Africain*, Paris : Editions Maisonneuve et Larose, 2001,408p.
- Greffe X, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la culture, la documentation française, 2003, 383p.
- Kianguebeni UK, *Droit du patrimoine culturel Congolais*, Paris : Edition Harmattan, 2012, 124p.
- Touré A, et Mariko I, *Amadou Hampâté Bâ, Homme de science et de sagesse*, Paris : Editions Karthala, 2005, 350p.
- Turgeon L ; *Patrimoine métissé, contexte coloniaux et post coloniaux* ; Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, les presses universitaires Laval, 2003, 234p.
- Unesco, *Tradition et développement en Afrique*, Paris : Editions Unesco, 1990, 144p.

▪ Ouvrages spécialisés

- Bahuchet S, *les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine*, Paris : Editions Selaf, 1986, 640p.
- Ballif N, *Les pygmées de la grande forêt*, Paris : Editions Harmattan, 1992, 240p.
- Bissengué V, *Contribution à l'histoire ancienne des pygmées : L'exemple des Aka*, Paris : Editions Harmattan collections études Africaines, 2004, 2005p.
- Bonnafé P, *Afrique plurielle Afrique actuelle, hommage à George Balandier*, Paris : Editions Karthala, 1986, 272p.
- Defoy Guy PH, *Les pygmées de l'Afrique Centrale*, Paris : Editions Parenthèse, 1984,127p.
- Demesse L, *changements techno-économiques et sociaux chez les pygmées Babinga (Nord Congo et Sud de la République centrafricaine)*, Paris : Edition Selaf ; 1978, 258p.
- Farris TH, et Bahuchet S, *Pygmées ?* Paris : Editions Dapper, 1991,168p.
- France Cloarec H et Jacqueline TH, *L'aka, Langue Bantoue des Pygmées de Mongoumba, République Centrafricaine*, Paris : Editions Selaf, 1978, 204p.
- Jacqueline, M.C et Bahuchet S, *Encyclopédie des pygmées Aka : Dictionnaire ethnographique Aka-français. Fascicule N°8*, Paris : Editions Peeters, 2007,386p.
- Ndingambo A.C, *Introduction à l'histoire des migrations du Congo, les Ngala dans la cuvette congolaise XVII ème et XIXème siècle*, Paris : Editions Harmattan 2006,296p.

- Obenga TH, *Les peuples bantu, migration, expansion et identité culturelle*, Tom II, Paris, Ciciba et l'Harmattan, 1985, 337p.
- **Articles consultés**
 - Alain Collet, La protection des savoirs traditionnels, du droit international de la propriété intellectuelle au système de protection sui generis. In *Revue internationale interdisciplinaire* N° 53, 2007
 - Atang Yamo, Plaidoyer pour la promotion des droits environnementaux des « pygmées » au Cameroun, in journal « *les enjeux* » N°44, juillet 2010.
 - Jean-Loup Amselle, « ETHNIE », *Encyclopédie Universalis en ligne*, consulté le 17 janvier 2015.
 - Junvenal Barankenguje, La Tradition Orale En Afrique Serait-Elle En Voie De Disparition A L'aube De Ce 21ème Siècle? Source : <http://www.theafronews.com> février mars 2012.
 - Mélanie Bessard et Nolwenn Robine, Les centres d'interprétations dans leur relation à la recherche et la diffusion, in *La lettre de l'Ocim* N°119, septembre-octobre 2008.
 - Serge Chaumier et Daniel Jacobi, Nouveau regard sur l'interprétation et les centres d'interprétation, in *La lettre de l'Ocim*, N°119 septembre- octobre 2008.
 - Sylvie Marie Scipion, Le centre d'interprétation au cœur d'un processus de valorisation du patrimoine, in *La lettre de l'Ocim* N°61 1999.
- **Rapports consultés**
 - Gambeg Yvon Norbert ; *Les pygmées et le développement en République du Congo : Bilan et perspectives*, Brazzaville, février 2004.
 - L'observatoire Congolais des droits de l'homme ; *Les peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et esclavage*, Brazzaville Novembre 2011
 - L'UNESCO et les peuples autochtones : Un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle, Paris, mai 2006.
 - *Peuples autochtones d'Afrique : Les peuples oubliés ? Rapport de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale*, octobre 2006.
 - *Protection des ressources culturelles des peuples autochtones du Gabon et leur intégration dans le processus de développement*. Rapport de l'UNESCO et PRECEDE, décembre 2003.
 - *Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones : Mise en œuvre du projet de sauvegarde des traditions orales des pygmées aKA de la République Centrafricaine et du Congo*, Bureau Unesco de Brazzaville 2005-2008.
- **Conventions, loi et recommandations**
 - Convention UNESCO-France, Patrimoine et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines, CRATERRE-ENSAG, Septembre 2006.
 - Convention pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003, ratifiée par le Congo le 30 décembre 2010

- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.
- Convention n° 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) de 1989 sur la protection des droits des peuples indigènes dans le monde.
- Loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones du Congo.
- Loi n°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel et naturel au Congo.
- Loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle en République du Congo.
- Loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier en République du Congo.
- Recommandation de l'Unesco sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire du 15 novembre 1989.
- **Mémoires et cours**
 - Bienvenu Wapu Samaki : la protection de l'environnement en droit coutumier Congolais : cas des pygmées de la province de l'équateur en République démocratique du Congo, Université catholique du Congo 2012.
 - Gambeg Yvon Norbert, cours de contacts Bantu-Pygmées ; Université Marien Ngouabi de Brazzaville Mars 2009.
 - Kianguebeni Ulrich Kevin, contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficiente de l'environnement au Congo : cas de l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et du domaine royal de Mbé, Université Senghor, Mars 2011.
 - Turgeon Laurier, Sauvegarde et transmission du patrimoine immatériel, cours de l'Université Senghor, janvier 2015.
 - Mousset Anabel : La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : enjeu aux multiples facettes, mémoire de master recherche, institut d'études politiques de Lyon 2006.
 - Moudjalou Jean pierre : Valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie Punu du Gabon et du Congo : L'exemple du festival des expressions culturelles « Dinong », mémoire de l'Université Senghor 2013.
 - Ndiaye Awa : Valorisation du patrimoine culturel immatériel au Sénégal : Proposition d'un projet d'écomusée à Fatick, mémoire Université Senghor 2013.
 - Oyono Martin Valère : La Question du patrimoine culturel Pygmées du Cameroun ; mémoire de fin d'Etudes professionnelles Approfondies, Université Senghor, Avril 2005.

- Sinang Joseph Jules : Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantu au sud-est du Cameroun, des origines à 1960 ; mémoire de Maitrise d'histoire, Université de Yaoundé 2005.
- Zaki Gihane : Tourisme et valorisation du patrimoine, cours Université Senghor d'Alexandrie, novembre 2014.
- **Documents vidéo**
- Sorel Eta, Chants et danses des pygmées Aka de la République du Congo, Vu le 28 juillet 2014.
source : <https://www.youtube.com/watch?v=Zva3KDdsPgw> .
- Simha Arom, et al, Les pygmées : peuple et musique, Paris CNRS 1988, CD multimédia, vu le 10 juillet 2014 à l'institut Français de Brazzaville.
- **Sites internet consultés**
- http://www.congo-site.com/La-population-congolaise-estimee-a-4-105-600-habitants-en-2010_a8445.html, consulté le 15 décembre 2014
- <http://www.journaldebrazza.com>, consulté le 12 novembre 2014:
- <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm>, consulté le 14 janvier 2015.
- www.quaibranly.fr/, consulté le 14 janvier 2015.
- <http://www.unfpa-congo.org/>, consulté le 12 novembre 2014.
- http://www.unicef.org/innovations/index_48648.html, consulté le 21 novembre 2014.
- <http://www.c'estpassorcier.org/>, consulté le 21 novembre 2014.
- <http://www.cnrtl.fr/definition/valoriser>, consulté le 13 décembre 2014.
- <http://mariechristineparent.wordpress.com/recherche/articles-et-travaux/la-notion-de-patrimoine-culturel-vivant-une-contribution-ethnomusicologie>, article consulté le 22 décembre 2014.
- <http://www.espacetemps.net/articles/autochtone/>, consulté le 24 décembre 2014.
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autochtone.htm>, consulté le 30 décembre 2014.
- <http://www.icrainternational.org/autochtones/index.php?ressource=1>, consulté le 19 novembre 2014.
- <http://www.theafronews.com/la-tradition-orale-en-afrique-serait-elle-en-voie-de-disparition-a-laube-de-ce-21eme-siecle/>. Consulté le 15 novembre 2014.
- <http://droitcultures.revues.org/502>, consulté le 16 janvier 2015.
- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ethnie/>, consulté le 17 janvier 2015.
- http://www.congo-site.com/La-foret-congolaise_a804.html, consulté le 24 décembre 2014.
- http://www.sangonet.com/HistoireRCA/valor-culture-Pygm_rca-congo.html consulté le 05 décembre 2014
- <http://www.survivalfrance.org/parcsoupeuples> consulté le 12 décembre 2014.
- <http://www.viatourismreview.net/Article29.php>, consulté le 20 décembre 2014.
- www.unesco.org, consulté le 19 décembre 2015.

Liste des figures

Figure 1 : Carte géographique de la République du Congo..... 4
Figure 2: Carte de répartition de la plupart des peuples autochtones d'Afrique Centrale 4
Figure 3 Rituel qui précède la chasse, destiné à attirer les faveurs des esprits de la forêt et du gibier. 15
Figure 4 instruments de musique aka, l'arc musical « mbela » et l' harpe arquée « coundée » 19
Figure 5: Danses traditionnelles de l'ethnie aka 23
Figure 6 Carte du département de la Likouala..... 41

Liste des Tableaux

Tableau 1 Exemple des peuples autochtones d'Afrique Centrale..... 30
Tableau 2 : Planning des activités du projet 57
Tableau 3 : Budget prévisionnel du projet..... 58

Annexes

Annexe n° 1 : Lexique des mots aka utilisés dans le mémoire

Beto: femmes

Banda: rite d'échec du filet

Bambenga: peuple de la forêt

Bokia: chasse collective

Bondo: danse du feu

Bouma: danse d'initiation

Coundé: harpe arquée

Ezengi: cérémonie rituelle

Gani: danse de transmission du pouvoir

Kondi: rite de fécondité

Komba: dieu des Aka

Koba: rite expiatoire lié aussi à la chasse

Makingo: chants

Mbela: arc musical

Moaka: enfant

Nganga: guérisseur Aka

Ntuma: maître chasseur

Ndimá: forêt

Ngolabanzo: ancêtre Aka

Passi : souffrance

Pengu : rite expiatoire lié à la chasse

Solo : odeur

Sabola: rite Aka

Tolé: ancêtre Aka

Tozanga: ancêtre Aka

Zengi: esprit intermédiaire de la forêt

Zio: Esprits intermédiaires de la forêt

Zoboko: rite de chasse à la sagaie

Annexe n° 2 : Personnes rencontrées

N°	Nom et Prénoms	Ethnie	Fonction	Adresse et Contact
01	Brice Owabira	Bantu	Directeur général des archives et de la documentation du Congo	Brazzaville bowabira@gmail.com
02	Cléo Massamba	Bantu	Secrétaire permanente du projet pilote sur les droits et cultures des peuples autochtones du Congo	Brazzaville +24206-663-10-08
03	Christiane Mboukou Mbaki	Bantu	Chef de service archives du Congo	Brazzaville +24205-570-25-55
04	Dieudonné Moubiala	Bantu	Coordonnateur du projet FIPAC ministère de l'environnement.	Brazzaville moubiala@yahoo.fr
05	Derval Mienkoutima	Bantu	Ministère de la culture du Congo	Brazzaville dervalb@yahoo.fr
06	Chavely Ndangabali	Bantu	Ministère du tourisme du Congo	c.ndangabali@yahoo.fr
07	Dorien Mokele	Aka	Ministère de l'environnement	Brazzaville
08	Jean Omer Ntadi	Bantu	Chef de service muséologie / Direction du patrimoine du Congo	Brazzaville
09	Julienne Nsania	Bantu	Archéologue	Brazzaville +24205-521-0463
10	Joel Loumeto	Bantu	Conseiller au ministère de l'environnement du Congo	Brazzaville +242055128434
11	Norbert Yvon Gambeg	Bantu	Historien ethnologue/Université Marien Ngouabi,	Brazzaville +24206-943-16-70
12	Samuel Kidiba	Bantu	Ancien directeur général du patrimoine au Congo	Brazzaville
13	Sorel Eta	Bantu	Chercheur sur la culture Aka	Brazzaville +242066576411
14	Wen Ntsoulouka Mayoukou	Bantu	Conservateur du parc national de Nouabalé Ndoki du Congo	Brazzaville
15	Zephirin Dibangou	Bantu	Anthropologue/université Marien Ngouabi	Brazzaville +24206689514

Annexe n° 3 : Guide d'entretien utilisé pour collecter des informations sur les traditions orales aka.

Renseignement sur l'informateur

Nom : Prénom :

Sexe : Profession ou Fonction :

Questionnaire

- 1- D'où viennent les Aka du département de la Likouala ?
- 2- Qui sont-ils ?
- 3- Quelles étaient les causes de leur migration vers ce département ?
- 4- Depuis quand sont-ils dans ce département ?
- 5- Les Aka vivent dans la forêt où dans la savane ?
- 6- D'où vient le nom Aka ou Baka ?
- 7- Serait-il le nom authentique de cette ethnie ?
- 8- Quels sont leur caractère physique ?
- 9- Avant l'arrivée des Bantu, quelle était leur organisation sociale ?
- 10- Comment s'habillaient-ils ?
- 11- Quelle langue parlaient-ils ?
- 12- Quelles activités économiques pratiquaient-ils ?
- 13- Quelles sont les croyances du peuple aka ?
- 14- Depuis quand les Aka sont-ils en contact avec les Bantu ?
- 15- Quelles relations entretiennent-ils avec les Bantu ?
- 16- Que sont-ils de nos jours ?
- 17- De quoi est caractérisée la culture de l'ethnie aka ?
- 18- Quelles sont les causes de la disparition de la culture aka ?
- 19- Comment nous pouvons protéger et valoriser cette culture ?

Annexe n° 4 : Images sur la tradition orale de l'ethnie aka



Source : Photo Eta Sorel 2013

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail *Progrès

Loi n° 5 - 2011 du 25 février 2011
portant promotion et protection des droits des populations
autochtones.

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :*

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Au sens de la présente loi, sans préjudice d'une quelconque antériorité d'occupation du territoire national, on entend par populations autochtones, les populations qui se distinguent des autres groupes de la population nationale par leur identité culturelle, leur mode de vie et leur extrême vulnérabilité.

L'utilisation du terme pygmée est interdite. Elle est assimilée à l'infraction d'injure telle que prévue et sanctionnée par le Code pénal.

Article 2 : Les populations autochtones, groupes et individus, sont libres et égaux en droits et en dignité comme tous les autres citoyens de la nation.

Toute forme de discrimination à l'égard des populations autochtones, basée sur leur origine sociale ou leur identité autochtone est interdite conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : L'Etat s'assure que les populations autochtones sont consultées d'une manière convenable, et met en place des mécanismes culturellement appropriés pour ces consultations avant toute considération, formulation ou mise en œuvre des mesures législatives ou administratives, ou des programmes et / ou projets de développement susceptibles de les affecter directement ou indirectement.

Les consultations avec les populations autochtones doivent être menées :

1. à travers les institutions représentatives des populations

- concernées ou par l'intermédiaire des représentants qu'elles ont elles même choisis ;
2. par les procédures appropriées, en tenant compte de leurs modes de prise de décisions ;
 3. en assurant la participation des femmes et des hommes autochtones ;
 4. dans une langue qui est comprise par les populations concernées ;
 5. en s'assurant que toutes les informations pertinentes sur les mesures proposées sont fournies aux populations concernées, dans les termes qu'elles comprennent ;
 6. de bonne foi, sans pression, ni menace en vue d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé.

Un décret pris en Conseil des ministres fixe les procédures de consultation et de participation des populations autochtones.

TITRE II : DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Article 4 : L'Etat garantit le droit de citoyenneté des populations dites autochtones.

Article 5 : L'Etat met en place des mécanismes efficaces d'octroi des pièces d'état civil aux populations autochtones.

Article 6 : Les droits matrimoniaux et successoraux des populations autochtones sont garantis en tenant compte de leur identité culturelle et de leurs caractéristiques distinctes, en conformité avec les dispositions générales en vigueur.

Article 7 : Sont interdits à l'égard des populations autochtones, les actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, l'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique et morale.

Les actes de torture ou autres peines ou traitement cruels, inhumains et dégradants à l'égard des populations autochtones seront punis conformément aux dispositions de l'article 309 du Code pénal, sous réserve des réparations des préjudices causés.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique et morale des populations autochtones seront punies conformément aux dispositions du Code

pénal relatives au meurtre et aux coups et blessures, exception faite de la peine de mort.

Article 8 : L'Etat garantit aux populations autochtones la liberté de circulation, d'expression, d'association, de conscience, de culture et de religion.

Article 9 : Sont interdites, sous toutes leurs formes, la traite et l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes autochtones.

La traite et l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes autochtones seront punies conformément aux dispositions des articles 334 et 335 bis du Code pénal.

Article 10 : L'accès à la justice est garanti aux populations autochtones.

Article 11 : L'Etat garantit le droit des populations autochtones d'administrer leurs affaires intérieures et de recourir à leurs coutumes pour régler les conflits internes dans le respect de la loi.

Article 12 : L'Etat reconnaît les villages autochtones dans le processus de création des entités administratives locales.

TITRE III : DES DROITS CULTURELS

Article 13 : Les coutumes et les institutions traditionnelles des populations autochtones conformes aux droits fondamentaux définis par la Constitution et aux standards internationaux relatifs aux droits humains sont garanties.

Article 14 : Toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée des populations dites autochtones est interdite.

Sera punie d'une peine allant d'un an à vingt ans d'emprisonnement avec une amende allant de cinq cent mille à cinq millions de francs CFA, toute personne qui se sera rendue coupable de toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée des populations autochtones.

Article 15 : Les droits collectifs et individuels de propriété intellectuelle relatifs aux savoirs traditionnels des populations autochtones sont garantis conformément aux textes en vigueur.